

RAPPORT FINAL

Plan d'intervention en développement durable au Grand lac Saint-François



© Tourisme Amiante



© Tourisme Amiante



© Tourisme Amiante



"Un Grand Lac pour la Vie..."

**« Les riverains et utilisateurs du Grand lac
Saint-François bénéficient, aujourd'hui et demain,
d'un lac en santé et accessible, sur lequel veille une
communauté concertée et engagée en
développement durable. »**

Énoncé de vision retenu par le Regroupement pour la protection du Grand lac
Saint-François (RPGLSF) à la base du présent Plan d'intervention.



Mot de la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches (CRÉ-CA)



M. Maurice Sénécal,
Président de la CRÉ-CA

La Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches est fière d'appuyer le dépôt du *Plan d'intervention en développement durable au Grand lac Saint-François*.

Soulignons qu'à l'occasion de la tenue de la rencontre régulière des membres de son conseil d'administration, le 21 juin 2007, la CRÉ avait manifesté son intérêt dans ce projet en octroyant au Conseil régional de l'environnement de la Chaudière-Appalaches (CRECA), en provenance de son Fonds de développement régional (FDR), une aide financière afin de développer un modèle d'intervention pour le Grand lac Saint-François.

Issu du milieu, le Regroupement pour la Protection du Grand lac Saint-François (RPGLSF), témoigne de l'approche du *Plan quinquennal de développement régional 2008-2013* (PQDR) de la région Chaudière-Appalaches, lequel privilégie la prise en compte des préoccupations sociales, économiques et environnementales liées à l'aménagement du territoire.

Les perspectives de développement durable qui ont guidé la rédaction de ce plan d'intervention au Grand lac Saint-François permettent de faire valoir une compréhension univoque de ce qu'est le développement durable en action.

Nous sommes particulièrement satisfaits de l'existence d'un programme de suivi intégré au Plan d'intervention. Les indicateurs de durabilité retenus constituent une initiative remarquable.

Nous souhaitons aux 21 intervenants riverains et régionaux interpellés par la mise en œuvre du Plan d'intervention en développement durable au Grand lac Saint-François, réussite et succès.

Le président,

Maurice Sénécal



Mot du Conseil régional de l'Environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA)



M. Guy Lessard,
Président du CRECA

Agir selon une vision régionale, axée sur le développement durable.

Le Grand lac Saint-François (GLSF) est un écosystème bien connu du Conseil régional de l'Environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA). Dans le cadre de notre implication à la « Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac », nous avons eu l'occasion de mesurer le potentiel de ce majestueux plan d'eau, mais également les problématiques qui l'affectent.

Le choix pour le CRECA de s'impliquer dans le développement d'un modèle d'intervention, par l'entremise du RPGLSF, pour la protection du Grand lac Saint-François, s'inscrit dans sa mission qui consiste, entre autres, à « *favoriser la concertation et les échanges avec les organisations de la région et assurer l'établissement de priorités et de suivis en matière d'environnement dans une perspective de développement durable* ».

En plus de rendre disponible son expertise, le CRECA signait en septembre 2007 une entente avec la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches afin d'obtenir une importante aide financière ayant permis de compléter les engagements financiers des acteurs locaux et ainsi d'assurer le développement du modèle d'intervention pour le GLSF.

Pour réaliser le projet, le CRECA a également signé une entente de transfert d'expertise avec le Comité de restauration du lac Dion. Il a par ailleurs retenu les services de GENIVAR à titre de chargé de projet dans le but de concevoir le *Plan d'intervention du Grand lac Saint-François*.

Le développement du plan d'intervention a impliqué une large participation citoyenne à l'échelle des cinq municipalités riveraines du GLSF. Il a bénéficié d'une implication notable de la part de représentants de chacune de ces municipalités de même que de l'Association des riverains et de nombreux autres organismes tels que : la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF), les MRC, les ministères concernés, le milieu agricole, la CRECA et la Caisse populaire Desjardins de Disraëli.

Nous tenons à rendre hommage aux représentants de la communauté du GLSF pour l'effort de concertation et la persévérance manifestés au cours de la démarche méthodique ayant permis la réalisation du Plan d'intervention en développement durable au Grand lac Saint-François.

La stratégie de protection du GLSF comprend une vision d'avenir et intègre les principes constituant le fondement de la Loi sur le développement durable. Enfin, le partage des responsabilités et le programme de suivi (indicateurs de développement durable) en assureront la mise en œuvre à long terme.

Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'un projet unique au Québec.

Guy Lessard, Président du CRECA



Mot du Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François (RPGLSF)



M. René Charest,
Président du RPGLSF

Il y a cinq ans, une idée a germé dans l'esprit de plusieurs personnes qui avaient à cœur la santé du Grand lac Saint-François : travailler ensemble pour protéger ce joyau régional! Bien sûr, plusieurs personnes, plusieurs organismes travaillaient déjà à protéger le lac. Mais, il fallait maintenant le faire ensemble pour récolter les fruits du labeur.

Il fallait aussi voir le lac, non plus simplement comme un trou d'eau, mais comme un réseau hydrographique où chacune des actions et chacun des usages qui ont lieu dans le bassin versant ou sur les berges du lac influencent la qualité de son eau.

Une première étape a été franchie avec la tenue d'un colloque en 2006. Par la suite, le Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François (RPGLSF) est né.

Depuis, des gens passionnés, représentant les différentes organisations locales et régionales, ont travaillé ensemble afin de doter la région d'un important plan d'intervention rivé sur l'avenir du lac pour les générations actuelles et futures. Il s'agit d'un plan ambitieux et d'avant-garde certes, mais nécessaire si nous souhaitons maintenir et améliorer la qualité de ce plan d'eau majestueux.

Nous sommes à la ligne de départ d'une belle et grande aventure. La réussite de nos actions résidera dans le maintien de cette extraordinaire collaboration qui unit depuis le début du projet chacun des acteurs. Je souhaite que ceux qui liront ces lignes dans 20, 30 ou 40 ans diront merci à tous ceux et celles qui travaillent aujourd'hui à l'amélioration de notre environnement!

En terminant, je tiens à remercier chacune des personnes et chacune des organisations qui ont travaillé à réaliser ce plan, qui l'ont financé et qui poursuivront leur implication afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

René Charest, Président du RPGLSF



Remerciements

Ce document est le résultat d'un exercice de concertation ayant bénéficié de l'implication de près d'une trentaine d'individus représentant autant d'organisations. Nous aimerions remercier de façon particulière les municipalités et MRC riveraines du Grand lac Saint-François, l'Association des Riverains du Grand Lac St-François (ARGLSF), le parc national de Frontenac, le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA), le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) ainsi que les autres organisations membres du Regroupement pour la protection du Grand lac-Saint-François (RPGLSF) pour leur collaboration dans le cadre de ce projet et leur engagement soutenu envers la protection et la mise en valeur durable de ce plan d'eau majestueux.

Nous souhaitons également souligner l'implication continue des membres de l'équipe de coordination, M. René Charest (parc national de Frontenac et président du RPGLSF), MM. Guy Lessard et Cosmin Vasile du CRECA) et MM. Sylvain Arsenault et Francis Barbe de GENIVAR.

Enfin, ce travail n'aurait pu être entrepris sans le soutien de la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches (CRÉ-CA), principal partenaire financier de ce projet, ainsi que l'apport financier des partenaires locaux suivants : la Caisse populaire Desjardins du Lac-Aylmer, l'ARGLSF et les municipalités de Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède, Adstock et Saint-Joseph-de-Coleraine.

Voici la liste des principaux partenaires :

- Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches (CRÉ-CA)
- CRECA (Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches)
- Caisse populaire Desjardins du lac Aylmer,
- ARGLSF
- municipalités de Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède, Adstock et Saint-Joseph-de-Coleraine.
- Parc national de Frontenac
- COGESAF
- UPA Frontenac
- MRC des Appalaches
- MRC du Granit



Équipe de coordination

Chargé du projet	:	Sylvain Arsenault, biologiste, B. Sc.
Conseiller	:	Francis Barbe, B.A. Sc. Sociales, M.Sc. Env.
Collaborateurs	:	Mathieu Cyr, géographe, M. Env. Jean-Denis Losier, anthropologue, MBA
Rédaction	:	Francis Barbe B.A. Sc. Sociales, M.Sc. Env.
Contrôle qualité	:	Sylvain Arsenault, biologiste, B. Sc. Christian Harvey, biologiste, M.Sc.

Table des matières

VISION	i
Mot de la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches (CRÉ-CA).....	iii
Mot du Conseil régional de l'Environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA).....	v
Mot du Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François (RPGLSF).....	vii
Remerciements	ix
Équipe de coordination.....	xi
Table des matières.....	xiii
Liste des tableaux.....	xiv
Liste des figures.....	xiv
Liste des annexes.....	xiv
Liste des acronymes.....	xv
Chapitre 1 Introduction	1
1.1 Présentation du document.....	1
1.2 Le Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François.....	2
1.3 Émergence et objectifs du projet	3
1.4 Le territoire à l'étude.....	4
1.5 Les problématiques soulevées.....	6
Chapitre 2 Démarche et structure du Plan d'intervention	7
2.1 Approche et objectifs	7
2.2 Les rencontres de travail	8
2.3 Les principales étapes.....	9
2.4 Structure et horizon du Plan d'intervention	10
Chapitre 3 Planification stratégique et tactique (opérationnelle).....	11
3.1 VISION : le Grand lac Saint-François en 2030.....	11
3.2 Principes de développement durable.....	11
3.3 Enjeux et orientations	13
3.4 Objectifs, cibles et moyens d'action	14
Chapitre 4 Mise en œuvre du Plan d'intervention	61
Chapitre 5 Suivi de la performance	63
5.1 Les indicateurs de durabilité globaux (IG) - Suivi des tendances	64
5.2 Les indicateurs de durabilité spécifiques (IS) - Suivi des résultats.....	65
5.3 Les indicateurs administratifs - Suivi des engagements	69
5.4 Évaluation continue et communication	70
Chapitre 6 Conclusion	71

Liste des tableaux

Tableau 1.1	Composition du comité élargi du RPGLSF (février 2010).....	2
Tableau 1.2	Composition du comité technique du RPGLSF (février 2010)	3
Tableau 1.3	Municipalités concernées par le Plan d'intervention du Grand lac Saint-François	5
Tableau 2.1	Étapes du processus de développement et de mise en œuvre du Plan d'intervention	9
Tableau 3.1	Les principes de développement durable à la base du Plan d'intervention	12
Tableau 3.2	Enjeux et orientations	14
Tableau 5.1	Indicateurs pour le suivi de la performance	63

Liste des figures

Figure 2.1	Structure et horizon du Plan d'intervention	10
------------	---	----

Liste des annexes

Annexe 1	Territoire à l'étude
Annexe 2	Plan d'action à court terme
Annexe 3	Cadre stratégique
Annexe 4	Plan d'action détaillé
Annexe 5	Programme de suivi - Opérationnalisation des indicateurs
Annexe 6	Tableau de bord des porteurs d'action



Liste des acronymes

ARGLSF	Association des riverains du Grand lac Saint-François
CEHQ	Centre d'expertise hydrique du Québec
COGESAF	Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François
CRECA	Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches
CRÉ-CA	Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches
CLBV	Comité Local de Bassin Versant
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GLSF	Grand lac Saint-François
IG	Indicateur de durabilité global
IS	Indicateur de durabilité spécifique
ISI	Installation septique isolée
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
MRC	MRC du Granit et MRC des Appalaches ?
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PAA	Plan d'accompagnement en agroenvironnement
PNF	Parc national de Frontenac
RAPPEL	Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la Saint-François
RPGLSF	Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François
SAGE	Schéma d'action global de l'eau
SDE Thetford	Société de développement économique de la région de Thetford
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
STEP	Station d'épuration des eaux usées municipales
UPA	Union des producteurs agricoles



Chapitre 1

Introduction

1.1 Présentation du document

Le présent document constitue le rapport final du processus de concertation chapeauté par le Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François (RPGLSF) ayant mené à l'adoption, en janvier 2010, du Plan d'intervention en développement durable pour la protection et la mise en valeur du Grand lac Saint-François. Il renseigne le lecteur à la fois sur l'approche méthodologique suivie et sur les stratégies à court, moyen et long termes qui composent le Plan d'intervention. Le rapport se présente avant tout comme un outil de planification et de sensibilisation destiné aux décideurs et autres intervenants concernés par la préservation du Grand lac Saint-François (GLSF), et ce, à l'échelle locale et régionale.

Le document comporte six chapitres, complétés par une série d'annexes. En guise de mise en contexte, le premier chapitre présente le RPGLSF et rappelle brièvement l'histoire et les objectifs du projet. Une description sommaire du territoire visé et des problématiques soulevées y est également apportée.

Le second chapitre expose la démarche et l'approche méthodologique utilisées dans le cadre de cet important exercice de planification intégrée et participative, alors que le chapitre trois en présente les résultats stratégiques et opérationnels, c'est-à-dire la vision et les principes de durabilité, les enjeux, les orientations, les objectifs, les cibles et le plan d'action détaillé. Ce dernier point est traité sous forme de fiches techniques rassemblant les éléments associés à chacun des vingt-trois objectifs retenus.

Les défis de la mise en œuvre du Plan d'intervention sont abordés au chapitre quatre. Quant au chapitre cinq, on y présente les indicateurs retenus dans le cadre d'un programme de suivi de la performance. Enfin, le chapitre six souligne la contribution des nombreux partenaires ayant participé à la réalisation de cette entreprise.

Les principaux éléments du Plan d'intervention sont également présentés en annexes sous forme de tableaux de bord.

1.2 Le Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François

Le RPGLSF est né d'une volonté des acteurs locaux et régionaux de coordonner les actions et d'optimiser les efforts consentis aux dossiers touchant à la protection du GLSF et à la santé et sécurité de ses riverains et usagers. Sa formation a été catalysée par la tenue du premier Colloque sur le Grand lac Saint-François, le 3 juin 2006, à Saint-Joseph-de-Coleraine.

La mission adoptée par le RPGLSF consiste à :

- favoriser la coordination et la mise en commun des énergies et compétences des intervenants locaux et régionaux afin de favoriser et de faciliter la mise en place de projets de conservation et de mise en valeur du GLSF, dans une perspective de bassin versant;
- mettre de l'avant des projets qui permettront d'améliorer l'intégrité écologique du lac et sa mise en valeur;
- être le porte-parole officiel du lac.

Ainsi, le RPGLSF crée un espace de collaboration et de concertation réunissant les principaux intervenants riverains et régionaux concernés par la préservation du GLSF. Deux tables de travail y ont été formées, soit un comité élargi à l'ensemble des membres du RPGLSF et un comité technique. Le comité élargi forme le niveau décisionnel du RPGLSF, alors que le comité technique a pour fonction d'analyser des projets spécifiques et de formuler des recommandations. La liste des organisations et de leurs représentants respectifs participant à ces comités est présentée aux tableaux 1.1 et 1.2.

Tableau 1.1 Composition du comité élargi du RPGLSF (février 2010)

Organisation membre	Représentant
Parc national de Frontenac (PNF)	René Charest Éric Lessard
Association des riverains du Grand lac Saint-François (ARGLSF)	Roger Lamothe Marcel Gaumond Michel Lamontagne
Municipalité d'Adstock	Denis-Marc Gagnon
Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine	Yves Samson
Municipalité de Sainte-Praxède	Gilles Deshaies
Municipalité de Saint-Romain	Gérard Jacques
Municipalité de Lambton	Ghislain Bolduc
Union des producteurs agricoles (UPA) - secteur Frontenac	René Lapierre
Le Regroupement des Caisses Desjardins du Grand lac Saint-François	Gaston Gagnon
Conseil de gouvernance des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)	Catherine Frizzle
Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA)	Guy Lessard Cosmin Vasile
Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches (CRÉ-CA)	Laurent Lampron Amélie Gilbert

Tableau 1.2 Composition du comité technique du RPGLSF (février 2010)

Membre permanent	Organisme
René Charest	Parc national de Frontenac
Roger Lamothe	Association des riverains du GLSF
Michel Lamontagne	Association des riverains - secteur sud
Ghislain Bolduc	Municipalités
Gilles Deshaies	Municipalités
René Lapierre	UPA - secteur Frontenac
Cosmin Vasile	CRECA
Catherine Frizzle	COGESAF
Personne-ressource	Organisme
Sylvain Arsenault	GENIVAR
Francis Barbe	GENIVAR
Luc Major	MRNF - Chaudière- Appalaches
Jean- Paul Morin	MDDEP - Estrie
Jacques Thibodeau	MRC des Appalaches
Patrice Gagné	MRC du Granit
Jean-Luc Fortin	MAPAQ - Estrie
Julie Poulin	MAPAQ - Chaudière - Appalaches

1.3 Émergence et objectifs du projet

L'adoption d'une planification stratégique à long terme est vite apparue comme l'un des principaux défis à relever par le RPGLSF. En effet, dès juin 2006, les participants au Colloque sur le Grand lac Saint-François soulignaient l'importance d'une telle planification en la plaçant parmi les trois principaux champs d'action du regroupement, alors à peine émergent. L'acquisition des connaissances et la réalisation d'interventions terrains en constituaient les deux autres champs d'action prioritaires. Un plan d'intervention intégré et rassembleur a depuis été jugé nécessaire afin d'assurer la cohérence et la coordination des interventions du RPGLSF à l'échelle des cinq municipalités riveraines, d'optimiser les énergies et d'assurer la pérennité de l'organisation.

En 2007, une entente entre la CRÉ-CA et le CRÉCA a permis au RPGLSF d'obtenir les ressources nécessaires afin d'entreprendre le développement du Plan d'intervention. En plus de la planification stratégique, ce projet, financé à 70 % par la CRÉ-CA, incluait d'autres volets davantage axés sur l'action terrain, dont notamment un programme de suivi de la qualité de l'eau et des interventions visant la régénération de la bande riveraine.

Globalement, le principal objectif du projet consistait à développer un modèle d'intervention stratégique devant fournir l'encadrement nécessaire, à court et à long termes, afin de prévenir en amont certaines problématiques liées au GLSF, notamment celles associées à la qualité de l'eau et aux cyanobactéries.

Plusieurs partenaires financiers locaux se sont également joints à cette initiative, dont les municipalités riveraines, l'ARGLSF, la Caisse populaire Desjardins du Lac-Aylmer et le Parc national de Frontenac (PNF). De plus, le projet a bénéficié de l'implication active et soutenue du CRECA et du COGESAF.

Mentionnons enfin que le RPGLSF souhaite assurer l'arrimage du Plan d'intervention pour le GLSF et du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François, élaboré par le COGESAF. Rappelons à cet égard que, parallèlement à la mise en place du projet, le COGESAF réalisa en 2007 un premier portrait du bassin versant du GLSF et forma, en avril 2007, un Comité local de bassin versant (CLBV) pour le GLSF. Dans un souci de complémentarité des efforts, le RPGLSF a alors convenu d'axer davantage son plan d'intervention sur les problématiques « riveraines », tout en assurant sa représentation et son implication actives dans le cadre des travaux du CLBV.

1.4 Le territoire à l'étude

D'une superficie de 51 km², le GLSF est le troisième plan d'eau québécois en importance au sud du fleuve Saint-Laurent. Très prisé pour la villégiature, les activités nautiques et la pêche, le GLSF voit sa vocation récréotouristique consolidée par la présence du parc national de Frontenac, lequel couvre 55 % des 117 km de rives du lac et dont l'achalandage se situe à près de 100 000 jours/visites par année. Depuis la construction, en 1917, du barrage Jules-Allard à son exutoire, le GLSF est par ailleurs utilisé comme réservoir hydroélectrique et de rétention des eaux afin de prévenir les inondations printanières. Sa profondeur moyenne est de 16 m, mais peut atteindre localement 40 m.

Le bassin versant du GLSF est d'une superficie légèrement supérieure à 1 200 km². Situé dans la région physiographique des Appalaches, il offre une topographie collinéenne dont le couvert végétal est dominé par les érablières à sucre et à bouleau jaune. De façon générale, le territoire du bassin versant est occupé par la forêt (75 %), l'agriculture (13 %) et les activités de nature urbaine (3 %).

Le territoire à l'étude dans le cadre du Plan d'intervention du Grand lac Saint-François correspond plus précisément à celui des cinq municipalités riveraines, couvrant ainsi quelque 570 km². Une carte de ce territoire peut être consultée à l'annexe 1. Les municipalités concernées sont énumérées au tableau 1.3, ci-dessous, accompagnées par quelques informations d'ordre général. Mentionnons que le territoire du Plan d'intervention chevauche deux municipalités régionales de comté (MRC), soit la MRC des Appalaches et la MRC du Granit, elles-mêmes appartenant à deux régions administratives distinctes.

Tableau 1.3 Municipalités concernées par le Plan d'intervention du Grand lac Saint-François

Municipalité	Région administrative	MRC	Population	Superficie (km ²)	% du territoire situé à l'intérieur du bassin versant
Adstock	Chaudière-Appalaches	Des Appalaches	2 779	289,22	58
Saint-Joseph-de-Coleraine	Chaudière-Appalaches	Des Appalaches	2 066	125,11	45
Sainte-Praxède	Chaudière-Appalaches	Des Appalaches	425	135,68	57
Lambton	Etrie	Du Granit	1 638	106,86	100
Saint-Romain	Etrie	Du Granit	654	112,92	100

À l'échelle des cinq territoires municipaux concernés, l'occupation du sol est similaire à celle observée pour l'ensemble du bassin versant. Le domaine forestier couvre environ 72 % du territoire, le reste étant occupé par des exploitations agricoles et de petits noyaux urbains. En dehors du PNF, l'affectation du territoire y est principalement de types agricole et agroforestier. L'affectation villégiature se limite quant à elle à une étroite bande de territoire ceinturant le GLSF.

On évalue à un peu plus de 7 000 ha la superficie occupée par l'agriculture à l'intérieur des cinq municipalités riveraines. Concentrées à Lambton (3 400 ha), Adstock (1 664 ha) et Saint-Romain (1 574 ha), les activités agricoles y sont principalement extensives, avec une prédominance de prairies et de pâturages, bien qu'on y trouve également quelques secteurs de cultures annuelles (céréales, soya, maïs).

Par ailleurs, plus de cinq cents producteurs forestiers reconnus pratiquent une foresterie de petite échelle en lots privés à l'intérieur des cinq municipalités riveraines. Ces derniers sont principalement concentrés dans les municipalités appartenant à la MRC des Appalaches.

Enfin, on compte près d'une vingtaine d'entreprises industrielles sur le territoire des municipalités riveraines, dont la majorité est associée à la transformation du bois. On y trouve également une pisciculture commerciale d'importance, située à Saint-Romain.

1.5 Les problématiques soulevées

En février 2009, alors qu'ils amorçaient le développement du Plan d'intervention, les membres du comité élargi du RPGLSF inventoriaient une vingtaine de préoccupations associées au GLSF. Ces préoccupations, énumérées ci-dessous, ont servi de point de départ pour l'exercice de planification stratégique :

- impacts environnementaux et socio-économiques du marnage engendré par la gestion des niveaux d'eau au barrage Jules-Allard;
- impacts des stations d'épuration municipales sur la qualité de l'eau;
- impacts, conformité et gestion des installations sanitaires isolées;
- artificialisation des rives en terrain privé;
- impacts de la navigation de plaisance sur la qualité de l'eau et sur l'habitat du poisson;
- impacts des rejets industriels sur la qualité de l'eau;
- dégradation des milieux humides et des habitats aquatiques et riverains;
- gestion des eaux pluviales et l'entretien des fossés;
- eutrophisation du lac;
- apparition des premières floraisons d'algues bleu-vert (cyanobactéries);
- diminution de la qualité de la pêche sportive, notamment pour le doré jaune;
- impacts des activités agricoles sur la qualité de l'eau;
- impacts des activités forestières sur la qualité de l'eau;
- harmonisation et application des règlementations municipales, provinciales et fédérales;
- espèces envahissantes - contrôle et prévention;
- dégradation du paysage;
- densification excessive de la villégiature riveraine;
- mise en valeur durable du potentiel récréotouristique du lac;
- évaluation de la capacité de support du lac, de manière à proposer des solutions d'aménagement dans une perspective de développement durable.

Enfin, le RPGLSF considère que la confirmation, au printemps 2009, du projet de déplacement de la prise d'eau potable de la ville de Thetford Mines vers le GLSF vient renforcer la nécessité d'intervenir rapidement et de façon cohérente sur l'ensemble de ces problématiques.



Chapitre 2

Démarche et structure du Plan d'intervention

Le Plan d'intervention est le résultat d'un important processus de planification et de concertation mené par le RPGLSF au cours des années 2008 à 2010. Ce chapitre expose sommairement l'approche méthodologique utilisée pour le développement du Plan d'intervention et précise les objectifs recherchés. La dynamique des rencontres de travail, les principales étapes suivies et la structure du Plan d'intervention sont également discutées.

2.1 Approche et objectifs

Le développement du Plan d'intervention s'inscrit dans une approche de développement durable, structurante et innovatrice, visant à renforcer la capacité des intervenants riverains à identifier et à mettre en œuvre des solutions durables aux problématiques du GLSF. Pour ce faire, la démarche a consisté en la mise en place d'un cadre de **gestion intégrée des ressources en eau** (GIRE) adapté au contexte local. Une telle approche adhère à l'esprit de la Politique nationale de l'eau du Québec et se distingue par les fondements suivants :

- un processus de planification participative et concertée, misant sur la collaboration, la responsabilisation et l'engagement des intervenants du milieu;
- une planification basée sur des informations scientifiques et techniques à jour;
- le développement d'un plan d'action détaillé, s'appuyant sur une planification stratégique à moyen et long termes, et dont la mise en œuvre fait appel à un large éventail d'intervenants;
- une démarche axée sur l'atteinte de résultats concrets et mesurables.

Ainsi, le Plan d'intervention est un document de planification stratégique à moyen et long termes issu de la concertation du milieu. Il réunit les éléments suivants : une vision stratégique, un plan d'action détaillé et un programme de suivi environnemental et administratif. Son contenu a été développé et validé par les représentants d'un large éventail d'intervenants locaux et régionaux réunis au sein du RPGLSF, et ce, dans un cadre participatif et consensuel. De cette manière, le Plan d'intervention se veut l'expression de la vision et des priorités des usagers et intervenants du milieu quant au devenir du GLSF et aux moyens

d'intervention privilégiés pour y parvenir. À ce titre, il constituera à la fois un document de planification rassembleur et un outil de communication de grande valeur pour sensibiliser et rallier de nouveaux partenaires.

Il importe par ailleurs de souligner que le Plan d'intervention se distingue d'une étude ponctuelle et doit plutôt être perçu comme un outil évolutif, appelé à être révisé à intervalles réguliers afin de s'adapter aux problématiques émergentes. Le projet vise ainsi à initier un processus de planification à long terme et à faciliter l'évolution progressive des comportements et modes de gestion. Il jette les bases qui consolideront la capacité du milieu à faire face, pour les années à venir, aux problématiques les plus urgentes tout en maintenant le cap sur une vision globale, intégrant à la fois la santé écologique du lac, l'harmonisation de ses usages et la qualité de vie des riverains.

La coordination du processus

Dans le but d'optimiser la démarche et d'accroître son succès, la participation d'un coordonnateur expert en GIRE a été sollicitée. Ainsi, les services de M. Sylvain Arsenault, de la firme GENIVAR, ont été retenus à titre de chargé de projet avec pour mandat d'outiller, de conseiller et d'accompagner le RPGLSF dans le développement du Plan d'intervention. Monsieur Arsenault et son coéquipier M. Francis Barbe (conseiller-expert en gestion intégrée de l'eau) ont agi à titre de facilitateurs et de coordonnateurs, tout en apportant l'expertise scientifique requise. Leur mandat incluait la structuration du processus du plan d'intervention, la préparation des documents de travail et l'animation des rencontres de concertation.

2.2 Les rencontres de travail

Le développement du Plan d'intervention du Grand lac Saint-François s'est déroulé sur une période de trois ans, d'avril 2007 à avril 2010. Les deux tables de travail du RPGLSF, soit le comité élargi et le comité technique, ont été mises à contribution pour la réalisation de cet exercice. La liste des membres de ces comités est donnée aux tableaux 1.1 et 1.2. Au cours de ce processus, le rôle du comité technique a été de réviser et de bonifier les propositions avancées par le chargé de projet. Celles-ci ont ensuite été analysées, validées et adoptées lors des rencontres du comité élargi.

Au cours de 2008, une première série de rencontres a permis de structurer le processus et de réaliser une première analyse des problématiques et préoccupations associées au GLSF.

Ensuite, de février 2009 à janvier 2010, neuf ateliers de concertation entièrement consacrés au développement des différents éléments du Plan d'intervention ont été tenus avec la participation de plus d'une vingtaine d'intervenants locaux et régionaux. Les rencontres ont principalement été tenues à l'hôtel de ville de Lambton et ont généralement été d'une durée de cinq heures. Un cahier du participant, préparé par l'équipe de GENIVAR et remis aux membres du RPGLSF, a permis aux participants d'avoir facilement accès aux documents de référence d'intérêt et d'archiver les documents de travail en cours de route.

2.3 Les principales étapes

Le tableau 2.1 résume les principales étapes du processus de développement et de mise en œuvre du Plan d'intervention et précise le rôle du RPGLSF au sein de ce dernier. Ainsi, l'adoption du Plan d'intervention en janvier 2010 représente pour le RPGLSF le passage d'un exercice de planification stratégique à un rôle de coordination, de mobilisation et de communication visant à en assurer la mise en œuvre et le suivi. La nature cyclique et itérative du processus est indiquée par une boucle de rétroaction : les différents éléments du Plan d'intervention devant faire l'objet d'une révision périodique au fil des ans.

Tableau 2.1 Étapes du processus de développement et de mise en œuvre du Plan d'intervention

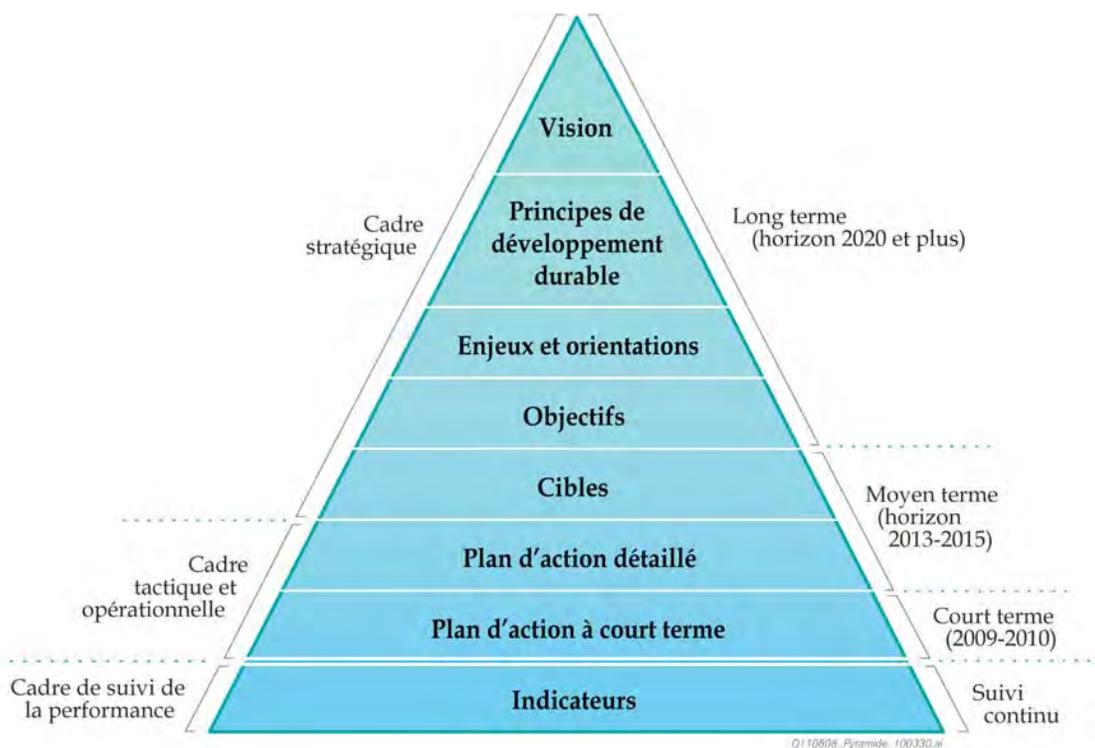
Grandes étapes du Plan d'intervention	Rôle du RPGLSF
<ul style="list-style-type: none"> • Identification et analyse des préoccupations prioritaires • Adoption d'un plan d'action à court terme • Formulation d'une vision de développement durable pour le Grand lac Saint-François • Adoption de principes de développement durable • Définition des enjeux et des orientations prioritaires • Formulation d'objectifs à long terme et d'indicateurs de durabilité • Formulation de cibles à moyen terme 	Planification stratégique
<ul style="list-style-type: none"> • Identification des actions/projets possibles • Évaluation et priorisation des actions/projets • Adoption d'un plan d'action détaillé • Élaboration d'un programme de suivi de la performance 	Planification tactique et opérationnelle
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du Plan d'intervention et engagement des intervenants interpellés • Mise en œuvre • Réévaluation périodique des éléments du Plan d'intervention 	Coordination, mobilisation et communication

0110808_Tableau_106330_01

2.4 Structure et horizon du Plan d'intervention

Le Plan d'intervention établit les stratégies privilégiées à court, moyen et long termes vers la protection et la mise en valeur durable du GLSF. La figure 2.1 illustre la structure du Plan d'intervention et indique l'horizon temporel respectif des différents éléments qui le composent. Ces éléments seront abordés avec plus de détails par les chapitres 3, 4 et 5.

Figure 2.1 Structure et horizon du Plan d'intervention



Soulignons que le RPGLSF a souhaité se doter, en amont du processus de planification, d'un plan d'action à court terme afin d'assurer la poursuite des interventions sur le terrain parallèlement au développement du Plan d'intervention. Adopté en avril 2009 et révisé en janvier 2010, le plan d'action à court terme comporte vingt-deux actions dont la réalisation est prévue sur une période de un à deux ans. Ce plan peut être consulté à l'annexe 2.



Chapitre 3

Planification stratégique et tactique (opérationnelle)

Ce chapitre expose les résultats de l'exercice de planification à la fois stratégique et opérationnelle mené par le RPGLSF de février 2009 à janvier 2010. Les énoncés stratégiques retenus, c'est-à-dire la vision, les principes de développement durable, les enjeux, les orientations et les objectifs, sont d'abord présentés. Ensuite, une série de fiches offre une synthèse des éléments contextuels et opérationnels du plan d'action associés à chaque objectif, tels que les actions prioritaires, les porteurs et les partenaires ciblés. Le plan d'action détaillé peut également être consulté sous la forme d'un tableau de bord à l'annexe 4.

3.1 VISION : le Grand lac Saint-François en 2030

L'adoption d'une vision partagée est l'un des éléments les plus importants pour la réussite de tout partenariat élargi. Celle-ci exprime un idéal à atteindre, une projection de ce à quoi devrait ressembler le GLSF et la communauté à long terme : c'est la raison ultime pour laquelle le Plan d'intervention existe et mérite que des efforts continus y soient investis!

L'énoncé de vision retenue par le RPGLSF est le suivant :

« Les riverains et utilisateurs du Grand lac Saint-François bénéficient, aujourd'hui et demain, d'un lac en santé et accessible, sur lequel veille une communauté concertée et engagée en développement durable. »

3.2 Principes de développement durable

Les seize principes de durabilité avancés par la Loi sur le développement durable du Québec ont été retenus afin de constituer la philosophie de base encadrant l'ensemble du Plan d'intervention du Grand lac Saint-François. Ces principes sont énumérés au tableau 3.1 de la page suivante, accompagnés de mots-clés et d'énoncés formulés par les membres du RPGLSF dans le but de préciser leur signification dans le contexte du GLSF.

Tableau 3.1 Les principes de développement durable à la base du Plan d'intervention

Les principes de développement durable à la base du Plan d'intervention	
<p>1. SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Santé et sécurité des usagers du GLSF b) Qualité de vie des riverains c) Qualité de vie de la population non riveraine d) Cohabitation harmonieuse e) Qualité de l'eau potable 	<p>6. ACCÈS AU SAVOIR</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Développement des connaissances b) Sensibilisation et information de la population c) Dialogue et échange d'information entre les intervenants
<p>2. ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Équité entre riverains et non-riverains (accès au lac) b) Collaboration des municipalités et des intervenants riverains c) Concertation amont-aval d) Équité intergénérationnelle 	<p>7. SUBSIDIARITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Concertation et implication des parties prenantes b) Emphase sur les problèmes où la prise de décision est la plus efficace à l'échelle « riveraine »
<p>3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Qualité de l'eau du GLSF b) Faune et flore aquatiques et riveraines c) Vigilance 	<p>8. PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Collaboration accrue entre les municipalités et les MRC riveraines b) Collaboration accrue entre les organisations régionales c) Rapprochement des intervenants locaux et régionaux
<p>4. EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Prospérité économique de la région b) Consolidation de la vocation récréotouristique du GLSF 	<p>9. PRÉVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Approche préventive plutôt que curative b) Emphase sur les causes et facteurs plutôt que sur les symptômes
<p>5. PARTICIPATION ET ENGAGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Concertation des intervenants b) Information, consultation et implication de la population c) Responsabilisation des intervenants et des usagers 	<p>10. PRÉCAUTION</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Des actions préventives sont entreprises en parallèle au développement des connaissances

Q110808_Tableau3-1_100506.ai

Tableau 3.1 (suite) Les principes de développement durable à la base du Plan d'intervention

Les principes de développement durable à la base du Plan d'intervention (suite)	
<p>11. PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL</p> <p>a) Valorisation du patrimoine naturel et historique lié au GLSF</p>	<p>15. POLLUEUR PAYEUR</p> <p>a) Responsabilisation des intervenants à l'égard de leurs impacts sur le GLSF et les ressources associées</p>
<p>12. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ</p> <p>a) Faune et flore aquatiques et riveraines</p>	<p>16. INTERNALISATION DES COÛTS</p> <p>a) Le coût des efforts de protection du GLSF est reflété dans la tarification des biens et services susceptibles d'avoir un impact sur celui-ci</p> <p>b) Participation des pollueurs, utilisateurs, usagers et bénéficiaires des ressources du GLSF au financement de la mise en oeuvre du Plan d'intervention</p>
<p>13. RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES</p> <p>a) Stabilité trophique du GLSF</p> <p>b) Maintien de la biodiversité aquatique et riveraine</p>	
<p>14. PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES</p> <p>a) Production (agricole, forestière, industrielle) respectueuse du milieu aquatique</p> <p>b) Consommation d'eau responsable et efficiente</p>	

Q110808_Tableau3-1suite_100506.ai

3.3 Enjeux et orientations

Le Plan d'intervention s'articule autour de quatre grands enjeux et de cinq orientations formulés par les membres du RPGLSF (tableau 3.2). Les enjeux font référence à ce qui risque d'être mis en péril à défaut d'une intervention adéquate et répondent à la question : que veut-on sauvegarder ou mettre en valeur? Les orientations correspondent quant à elles aux grands axes d'intervention à privilégier afin d'assurer le succès de chaque enjeu.

Tableau 3.2 Enjeux et orientations

ENJEU 1 – QUALITÉ DE L'EAU ET BIODIVERSITÉ	
Orientation 1.1	Assurer la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François
Orientation 1.2	Protéger et restaurer la biodiversité du Grand lac Saint-François
ENJEU 2 – MISE EN VALEUR ÉCONOMIQUE DURABLE DU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS, DANS LE RESPECT DE SA CAPACITÉ DE SUPPORT	
Orientation 2.1	Préserver et valoriser le potentiel du Grand lac Saint-François pour le récréotourisme « de faible impact »
ENJEU 3 – SANTÉ PUBLIQUE ET QUALITÉ DE VIE DE LA POPULATION	
Orientation 3.1	Protéger la santé et la sécurité du public
Orientation 3.2	Développer au sein de la population locale un sentiment de fierté et d'intendance envers le Grand lac Saint-François
ENJEU 4 – MISE EN ŒUVRE ET PÉRENNITÉ DU PLAN D'INTERVENTION	

QJ110808_Enjeux_100430.ai

3.4 Objectifs, cibles et moyens d'action

Le Plan d'intervention comporte une série de vingt-trois objectifs stratégiques établis à partir des problèmes et des préoccupations soulevés par les membres du RPGLSF. Ces objectifs, répartis entre les enjeux 1, 2 et 3, précisent la vision et les orientations du Plan d'intervention en fixant l'atteinte des résultats souhaités sur une période de dix ans (horizon 2020). C'est également à partir de ces objectifs que les actions prioritaires et les indicateurs spécifiques de développement durable ont été définis.

Les objectifs sont présentés ci-après à l'aide d'une série de fiches. Celles-ci exposent, pour chaque objectif, un constat de la situation observée en 2009 et une synthèse des éléments du plan d'action associés. Chaque fiche présente les éléments suivants :

- un constat de la situation actuelle, correspondant aux points forts du diagnostic établi par le RPGLSF;
- les indicateurs de durabilité retenus (indicateurs spécifiques);
- les approches privilégiées et les actions prioritaires;
- les cibles à moyen terme (horizon 2013-2015);
- les porteurs d'action et les partenaires ciblés.

Mentionnons que chacune des actions retenues a été soumise à une analyse multicritère tenant compte des critères pondérés suivants : efficacité, faisabilité, coûts et rapidité d'exécution. La performance de chaque action en fonction de ces critères a ensuite été mise en relation avec l'importance (haute, moyenne ou faible) accordée à l'objectif concerné. Cet exercice, conduit par les membres du RPGLSF, a permis de statuer sur le niveau de priorité (très élevée, élevée, moyenne ou faible) devant être accordé à chacune des interventions ciblées.

Rappelons que le plan d'action détaillé peut être consulté sous la forme d'un tableau de bord à l'annexe 4.

ENJEU 1

Qualité de l'eau et biodiversité

ORIENTATION 1.1

Assurer la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François



- OBJECTIF 1** Minimiser les impacts du marnage sur la qualité de l'eau et la biodiversité du Grand lac Saint-François (GLSF)
- Horizon 2020** Les impacts du marnage sont documentés et des mesures adéquates visant à les minimiser sont en place
- Importance** Très important

Justification

Le Grand lac Saint-François est soumis à un marnage (variation des niveaux d'eau) d'une ampleur exceptionnelle occasionnée par la régularisation du barrage Jules-Allard, situé à son exutoire. L'amplitude annuelle moyenne du marnage enregistrée pour la période de 2004 à 2008 y était de 5,08 m, atteignant parfois plus de 6 m. Plusieurs problèmes associés à ce phénomène sont observés, dont l'érosion des rives et l'endommagement des quais et autres équipements riverains. Par ailleurs, selon une étude du MRNF, le marnage aurait contribué à la diminution des effectifs de doré jaune au GLSF observée entre 1985 et 1999. De nombreux autres impacts environnementaux, bien que non documentés au GLSF, sont également susceptibles d'être engendrés par le marnage, tels que la dégradation de la qualité de l'eau et la perturbation de l'écosystème riverain. Aucune étude réalisée au GLSF ne permet toutefois d'évaluer l'ampleur réelle de ces impacts potentiels.

Sous la responsabilité du CEHQ, la régularisation du barrage Jules-Allard répond aux impératifs de rétention des crues printanières et de protection contre les inondations avant de tenir compte, dans un deuxième temps, des objectifs de protection environnementale et du respect des besoins des villégiateurs. Sans remettre en question la pertinence d'une telle priorisation des objectifs, les riverains se préoccupent de la sévérité actuelle du marnage et se questionnent sur l'équité de la répartition « amont-aval » des impacts qui en découlent.

Indicateurs de durabilité

IS-1) Amplitude annuelle du marnage.

Actions/projets et approches

Deux actions de priorité « élevée », portées par le RPGLSF, sont retenues afin de progresser vers

l'atteinte de cet objectif. D'abord, le RPGLSF s'engage à conduire les démarches nécessaires auprès du gouvernement du Québec et d'autres partenaires afin d'obtenir un plan de travail et de financement visant à documenter les impacts écologiques du marnage au GLSF. L'implication des ministères concernés (MDDEP et MRNF) dans la réalisation de ces plans est considérée essentielle. Ensuite, de façon complémentaire à la première action, le RPGLSF entend exercer les représentations requises auprès du CEHQ et des autres parties concernées par la gestion du barrage Jules-Allard afin de faire valoir les intérêts et préoccupations des riverains du GLSF et ainsi contribuer à l'adoption d'un plan de gestion du barrage qui en tienne dûment compte.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, un plan de gestion spécifique du barrage Jules-Allard visant à atténuer l'amplitude du marnage afin d'en minimiser les effets négatifs est adopté par le CEHQ et endossé par le RPGLSF.
- D'ici 2013, un plan de travail et de financement visant la documentation des impacts du marnage sur la qualité de l'eau du GLSF est adopté et endossé par les principaux intervenants concernés.

Responsable

- RPGLSF

Partenaires

- Centre d'expertise hydrique du Québec (MDDEP)
- MDDEP (Direction du suivi de l'état de l'environnement)
- MRNF

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Obtenir du gouvernement du Québec (et d'autres partenaires) un plan de travail et de financement visant à documenter les impacts du marnage au GLSF (qualité de l'eau et biodiversité).	Élevée	RPGLSF (MDDEP, MRNF)	Plan de travail et de financement adopté par le MDDEP/MRNF et endossé par le RPGLSF d'ici 2013.
Contribuer à (et assurer) l'adoption d'un plan de gestion du barrage Jules-Allard qui répond aux préoccupations des riverains du GLSF.	Élevée	RPGLSF (CEHQ)	Plan de gestion adopté par le CEHQ et endossé par le RPGLSF d'ici 2013.

OBJECTIF 2 Assurer une performance environnementale optimale aux stations municipales d'assainissement des eaux usées

Horizon 2020 Les impacts attribuables aux rejets des stations municipales sur la qualité de l'eau sont connus et minimisés

Importance Très important

Justification

Le bassin versant du GLSF compte sept stations municipales de traitement des eaux usées. Deux seulement sont situées à l'intérieur des municipalités riveraines, soit celles de Lambton et de Saint-Romain. Bien que ces stations d'épuration répondent largement aux exigences ministérielles en termes de qualité des effluents traités, des préoccupations ont été soulevées par le RPGLSF au sujet des déversements mineurs et non rapportés, de leur fréquence et de leurs impacts sur les cours d'eau récepteurs. Rappelons à cet égard que le MAMROT demande aux exploitants de transmettre un avis de déversement pour tous les débordements résultant de situations particulières (bris, travaux à réaliser, urgences) et dont la durée prévue est supérieure à 48 heures, que ces débordements surviennent à la station d'épuration ou sur le réseau d'égout. Ainsi, les incidents de moins de 48 heures ne font actuellement l'objet d'aucun suivi, et ce, malgré l'impact environnemental significatif qu'ils sont susceptibles d'engendrer.

Indicateurs de durabilité

IS-2) Charges moyennes annuelles des effluents en phosphore et en azote ammoniacal.

IS-3) Nombre d'incidents (incluant les déversements mineurs) par année et par station.

IS-4) Charges annuelles en phosphore et en azote ammoniacal attribuables aux incidents.

Actions/projets et approches

Deux projets sont mis de l'avant afin d'aborder les préoccupations soulevées au chapitre des eaux usées municipales. Le premier vise à établir une procédure d'échange d'information entre les opérateurs des stations d'épuration (Lambton et

Saint-Romain) et le RPGLSF visant à rapporter les incidents et déversements « mineurs » (moins de 48 heures) ainsi que les charges polluantes associées. Ce partage d'information permettra une appréciation plus juste de l'impact réel de ces incidents sur la qualité des cours d'eau récepteurs.

La deuxième intervention engage les municipalités de Lambton et de Saint-Romain à effectuer une évaluation de la performance actuelle de leur station d'épuration respective. Une telle évaluation permettra d'identifier et de documenter les améliorations possibles aux traitements actuels, leur faisabilité technique et les coûts associés. Le MAMROT est identifié comme partenaire pour ce projet.

Le RPGLSF souhaite qu'en assumant un tel leadership, les municipalités riveraines de Lambton et de Saint-Romain auront un effet entraînant auprès des autres municipalités du bassin versant disposant d'une station d'épuration municipale.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, la fréquence, la nature et l'ampleur des incidents aux stations de Lambton et de Saint-Romain sont documentées et communiquées mensuellement au RPGLSF.
- D'ici 2013, les possibilités d'amélioration des traitements sont identifiées et évaluées (faisabilité technique/analyse des coûts vs les gains environnementaux) aux stations de Lambton et de Saint-Romain.

Responsables

- Municipalités de Lambton et de Saint-Romain

Partenaire

- MAMROT

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Établir une procédure d'échange d'information entre les opérateurs des stations d'épuration et le RPGLSF (rapport des incidents et des charges polluantes associées).	Très élevée	Lambton et Saint-Romain	Procédure d'échange d'information en vigueur d'ici 2013.
Évaluer les possibilités d'amélioration des performances actuelles aux stations de Lambton et de Saint-Romain.	Élevée	Lambton et Saint-Romain (MAMROT)	D'ici 2013, l'évaluation est complétée pour les deux stations.

OBJECTIF 3

Assurer la conformité et la performance des installations sanitaires isolées (ISI)

Horizon 2020

La grande majorité (plus de 95 %) des ISI sont conformes (Q2r.8) et adéquatement entretenues

Importance

Important

Justification

Le GLSF compte environ 1 265 propriétés riveraines, toutes desservies par des installations septiques isolées (ISI). Une mise à jour complète des inventaires de conformité des ISI résidentielles « riveraines » a eu lieu au cours de l'été 2009 pour les cinq municipalités riveraines grâce aux fonds obtenus par les MRC des Appalaches et du Granit dans le cadre du Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA). Au moment de la rédaction du présent rapport, les résultats des relevés sanitaires de 2009, accompagnés de plans correcteurs, n'étaient pas encore disponibles.

Au-delà de la conformité des installations, l'entretien adéquat des ISI est également une condition essentielle à leur bonne performance. À ce chapitre, les municipalités de Lambton et Saint-Romain participent au service de vidange et de gestion des boues de fosses septiques organisé par la MRC du Granit, alors que les municipalités d'Adstock et de Saint-Joseph-de-Coleraine possèdent leur propre programme municipal (à Coleraine, la vidange est gratuite pour les installations septiques classées « A »). Sainte-Praxède est la seule municipalité riveraine ne disposant pas à ce jour d'un tel programme.

Indicateurs de durabilité

IS-5) Taux de conformité des ISI pour les cinq municipalités riveraines.

IS-6) Taux de conformité (classe A) des ISI riveraines du GLSF (moins de 300 m) pour les cinq municipalités riveraines.

Actions/projets et approches

Trois actions ont été retenues par le RPGLSF afin d'assurer la conformité et la performance optimale des ISI, soit : 1) Mettre en œuvre les recommandations des plans correcteurs du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA); 2) Compléter les relevés sanitaires et les plans correcteurs pour l'ensemble du territoire; et 3) Mettre en place un programme de vidange des ISI à Sainte-Praxède et maintenir les programmes existants dans les autres municipalités.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, chaque municipalité affiche un taux de conformité (classe A) supérieur à 90 % pour les ISI situées en bordure du GLSF (premiers 300 m).
- D'ici 2015, les municipalités riveraines ont complété les relevés sanitaires et les plans correcteurs pour l'ensemble de leur territoire.
- D'ici 2013, les cinq municipalités riveraines disposent ou participent à un programme municipal ou régional contrôlant la vidange des ISI.

Responsable

- Municipalités riveraines : Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède, Saint-Joseph-de-Coleraine et Adstock

Partenaire

- MRC des Appalaches et MRC du Granit

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Mettre en œuvre les recommandations des plans correcteurs du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA).	Moyenne	Municipalités (MRC)	Taux de conformité des ISI riveraines (moins de 300 m) supérieur à 90 % d'ici 2013.
Compléter les relevés sanitaires et les plans correcteurs pour l'ensemble du territoire.	Moyenne	Municipalités (MRC)	Relevés complétés pour chacune des municipalités d'ici 2015.
Mettre en place un programme de vidange des ISI à Sainte-Praxède (et maintenir les programmes existants dans les autres municipalités).	Élevée	Sainte-Praxède	Les cinq municipalités riveraines participent à un programme de vidange des ISI d'ici 2013.

OBJECTIF 4

Restaurer et préserver la végétation riveraine du Grand lac Saint-François

Horizon 2020

- a) Une bande riveraine d'au moins 5 m de profondeur est restaurée sur l'ensemble (100 %) du lac (excluant les accès conformes au lac et les droits acquis des bâtiments et infrastructures)
- b) Le pourcentage des rives du Grand lac Saint-François présentant une bande riveraine conforme à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (10 ou 15 m) est maintenu ou accru par rapport à 2010

Importance

Très important

Justification

Première étape incontournable vers la protection du Grand lac Saint-François, la conservation et la restauration de la bande riveraine constituent une priorité aux yeux des intervenants riverains. Des efforts considérables en ce sens ont d'ailleurs été investis au cours des dernières années, notamment par la distribution de plants par les municipalités et par le projet de renaturalisation « Belles-Rives », coordonné en 2009 par l'ARGLSF.

Une quantité importante de données sur l'état de la bande riveraine ont été colligées au cours des dernières années par l'ARGLSF. Ces données demeurent toutefois partielles et non traitées. Ainsi, le suivi de l'état de la bande riveraine devra être complété et les informations obtenues structurées de façon à en faciliter une appréciation globale pour le Grand lac Saint-François et à permettre le suivi de l'évolution de la bande riveraine au fil des années.

On constate par ailleurs une disparité d'approches entre les municipalités du Grand lac Saint-François en matière de protection et de restauration de la bande riveraine. Un premier règlement visant à renaturaliser les rives a été adopté en 2009 à Saint-Joseph-de-Coleraine, alors que les municipalités de Saint-Romain et Lambton devront prochainement arrimer leurs réglementations respectives avec les dispositions sur la bande riveraine du récent règlement de contrôle intérimaire de la MRC du Granit pour la protection des plans d'eau. Adstock et Sainte-Praxède poursuivent, quant à elles, leur réflexion à ce sujet. Enfin, le renforcement de la réglementation municipale sur le terrain continue de poser un défi important pour l'ensemble des municipalités, principalement en raison des ressources limitées.

Indicateurs de durabilité

- IS-7) Pourcentage des propriétés riveraines du Grand lac Saint-François présentant une rive naturelle ou en voie de renaturalisation sur une profondeur de 5 m et plus.
- IS-8) Pourcentage des propriétés riveraines du Grand lac Saint-François présentant une rive conforme à la Politique de protection

des rives, du littoral et des plaines inondables (10 ou 15 m).

- IS-9) Pourcentage des rives du Grand lac Saint-François présentant une bande riveraine conforme à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (10 ou 15 m) (photos aériennes).

Actions/projets et approches

Trois projets de priorité jugée « très élevée » ont été retenus par le RPGLSF au chapitre de la protection et de la restauration de la végétation riveraine. Les deux premiers consistent à compléter la caractérisation de l'état actuel de la bande riveraine sur l'ensemble du lac et à poursuivre les campagnes estivales de renaturalisation des rives. Le troisième projet incite les municipalités riveraines à harmoniser leur réglementation portant sur la renaturalisation de la bande riveraine. Une fois l'harmonisation des règlements respectifs complétée, il est proposé d'envisager le partage d'une ressource commune pour en assurer le renforcement sur le terrain.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2015, 100 % des rives situées en dehors du parc national présentent une bande riveraine naturelle ou en voie de renaturalisation sur une profondeur d'au moins 5 m (excluant les accès conformes au lac et les droits acquis des bâtiments et infrastructures).
- D'ici 2013, le suivi sur le terrain et l'application de la réglementation visant la protection de la bande riveraine sont renforcés.

Responsables et partenaires

- Association des résidents du Grand lac Saint-François (ARGLSF)
- Municipalités riveraines : Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède, Saint-Joseph-de-Coleraine et Adstock
- MRC des Appalaches et MRC du Granit

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Caractériser l'état de la bande riveraine sur l'ensemble du lac.	Très élevée	ARGLSF	D'ici 2015, 100 % des rives situées en dehors du parc national présentent une bande riveraine naturelle ou en voie de renaturation sur une profondeur d'au moins 5 m.
Poursuivre les campagnes estivales de renaturation des rives.	Très élevée	Municipalités (ARGLSF)	
Harmoniser la réglementation des cinq municipalités riveraines visant la protection et la renaturation des rives ET établir une stratégie commune pour son renforcement.	Très élevée	Municipalités (MRC, ARGLSF)	Renforcement du suivi sur le terrain et de l'application de la réglementation d'ici 2013.

OBJECTIF 5

Assurer la gestion adéquate des eaux usées des embarcations de plaisance

Horizon 2020

Des équipements adéquats à la portée des plaisanciers, combinés à des mesures coercitives et à la sensibilisation permettent à la navigation de plaisance de se développer sans contribuer à la dégradation de la qualité de l'eau

Importance

Important

Justification

Avec six rampes de mise à l'eau et deux marinas, le Grand lac Saint-François est l'un des plans d'eau les plus visités et faciles d'accès de la région. Par une belle fin de semaine d'été, de 150 à 200 embarcations nautiques peuvent facilement y circuler. On estime qu'un pourcentage non négligeable de celles-ci (10 à 20 %) seraient équipées d'une toilette. Présentement, une seule station de vidange des eaux usées pour embarcations nautiques y est en opération. Elle est située à la Marina camping « Le Grand Bleu ». Cette installation s'avère toutefois largement méconnue et sous-utilisée.

Le rejet d'eaux usées par les plaisanciers représente une source de pollution susceptible d'affecter la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François et de ses différents usages, dont notamment la baignade (pollution bactériologique). Actuellement, aucune forme de contrôle ou de sensibilisation n'est exercée sur les plaisanciers afin d'assurer une gestion adéquate des eaux usées. Afin de remédier à cette situation, des démarches ont été entreprises par les intervenants riverains auprès du MDDEP visant l'annexion du Grand lac Saint-François au Règlement provincial sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (Q-2, r.18.0001).

Indicateurs de durabilité

IS-10) Achalandage annuel des stations de vidange.

Actions/projets et approches

Adopter et mettre en œuvre un plan de communication environnementale visant les plaisanciers et portant sur la gestion écologique des eaux usées.

Instaurer une station de vidange des eaux usées des embarcations de plaisance dans le secteur sud du lac.

Poursuivre les démarches vers l'annexion du Grand lac Saint-François au Règlement provincial sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, un plan de communication est en place afin de sensibiliser les plaisanciers à la gestion adéquate de leurs eaux usées.
- D'ici 2013, une station de vidange des eaux usées des embarcations de plaisance est aménagée dans le secteur sud du lac.
- D'ici 2015, le Grand lac Saint-François est annexé au Règlement provincial sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance.

Responsables et partenaires

- Association des riverains du Grand lac Saint-François (ARGLSF)
- Municipalités riveraines : Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède, Saint-Joseph-de-Coleraine et Adstock

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Adopter et mettre en œuvre un plan de communication environnementale visant les plaisanciers (volet eaux usées).	Moyenne	ARGLSF	Plan de communication en vigueur d'ici 2013.
Aménager une station de vidange des eaux usées des embarcations de plaisance dans le secteur sud du lac.	Élevée	Lambton	Station en opération d'ici 2013.
Poursuivre les démarches vers l'annexion du Grand lac Saint-François au Règlement provincial sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (Q-2, r.18.0001).	Moyenne	Municipalités (ARGLSF)	Annexion du Grand lac Saint-François au règlement d'ici 2015.

OBJECTIF 6

Atténuer les pressions sur la qualité de l'eau exercées par les activités associées à la production agricole et piscicole, notamment au niveau du phosphore et des sédiments

Horizon 2020

Adhésion généralisée des producteurs agricoles aux bonnes pratiques en matière de protection du milieu aquatique

Importance

Très important

Justification

On évalue à un peu plus de 7 000 ha la superficie occupée par l'agriculture à l'intérieur des cinq municipalités riveraines, soit une proportion semblable à celle observée pour l'ensemble du bassin versant (13 %). Concentrées à Lambton (3 400 ha), Adstock (1 664 ha) et Saint-Romain (1 574 ha), les activités agricoles y sont principalement extensives, avec une prédominance de prairies et de pâturages, bien qu'on y trouve également quelques secteurs de cultures annuelles (céréales, soya, maïs).

Des inventaires terrains conduits au cours des dernières années (projets SAGE) à l'intérieur du bassin versant du Grand lac Saint-François ont permis d'observer que, en dépit du cadre réglementaire actuel et des nombreux incitatifs et programmes de soutien offerts aux agriculteurs, plusieurs exploitations tardent à adopter les bonnes pratiques agroenvironnementales, particulièrement en ce qui a trait à l'accès du bétail aux cours d'eau et à la restauration de la bande riveraine. Bien que les données disponibles ne permettent pas d'évaluer avec précision l'ampleur de ces problématiques, le RPGLSF considère que l'agriculture continue de représenter une source de pollution potentielle susceptible d'affecter la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François et de ses tributaires, notamment en termes de pollution bactériologique, d'érosion des rives et d'apport en éléments nutritifs. Le manque de ressources à la disposition des municipalités fait en sorte que celles-ci peinent à assurer un suivi et à intervenir adéquatement auprès des contrevenants.

Au chapitre de l'aquaculture, le rejet des effluents de la pisciculture du lac Saint-François à proximité de la baie sud du Grand lac Saint-François et l'absence de données sur la qualité de ces derniers préoccupent les membres du RPGLSF. Mentionnons que la pisciculture a entrepris sur une base volontaire un processus d'amélioration et de mise aux normes des rejets dans le cadre de la Stratégie pour le développement durable de l'aquaculture du Québec (STRADDAQ).

Indicateurs de durabilité

IS-11) Pourcentage des entreprises agricoles ayant adhéré à un Plan d'accompagnement en agroenvironnement (PAA).

IS-12) Nombre d'entreprises reconnues chaque année par le MAPAQ pour avoir adopté une bonne pratique agroenvironnementale.

Actions/projets et approches

Trois actions sont retenues à ce chapitre. Les deux premières visent à corriger les situations de non-conformité réglementaire en matière d'accès du bétail aux cours d'eau et de bandes riveraines en culture annuelle. Elles incitent les municipalités riveraines à unir leurs efforts au sein d'un projet commun visant à identifier les exploitations non conformes dans le cadre d'inventaires terrains de type SAGE. Ensuite, des avis de non-conformité seront émis par les municipalités, et ce, de façon complémentaire aux interventions du MDDEP.

La troisième action consiste à établir une procédure d'échange d'information entre les opérateurs de piscicultures et le RPGLSF portant sur le suivi de la qualité des effluents.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, le suivi sur le terrain auprès des producteurs agricoles a été renforcé (application de la réglementation et sensibilisation aux bonnes pratiques).
- D'ici 2013, le retrait de l'accès des animaux aux cours d'eau est complété.
- D'ici 2015, on observe une progression significative des rives agricoles en culture annuelle possédant une bande riveraine naturelle (ou en voie de renaturalisation) conforme à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Responsables

- Municipalités riveraines : Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède, Saint-Joseph-de-Coleraine et Adstock
- RPGLSF

Partenaires

- UPA
- MAPAQ

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Dans une approche commune, identifier les exploitations agricoles non conformes en ce qui concerne l'accès du bétail aux cours d'eau et la bande riveraine en culture annuelle.	Élevée	RPGLSF (Municipalités)	Suivi sur le terrain accru d'ici 2013. Retrait de l'accès du bétail aux cours d'eau complété d'ici 2013.
Exercer un suivi personnalisé auprès des exploitations identifiées non conformes (accès du bétail aux cours d'eau et bandes riveraines en culture annuelle).	Très élevée	Municipalités (RPGLSF, UPA, MAPAQ)	Progrès significatif des bandes riveraines en culture annuelle conformes à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables d'ici 2015.
Établir une procédure d'échange d'information entre les opérateurs de piscicultures et le RPGLSF (suivi de la qualité des effluents).	Élevée	RPGLSF (piscicultures)	Procédure en vigueur d'ici 2013.

OBJECTIF 7

Minimiser les apports en sédiments et en phosphore provenant du réseau de drainage routier et des sols mis à nu

Horizon 2020

Intégration complète des bonnes pratiques en matière d'entretien et de gestion des fossés

Importance

Important

Justification

De par son relief accidenté, le territoire des municipalités riveraines du Grand lac Saint-François est sensible aux phénomènes d'érosion des sols et de transport de sédiments par ruissellement. À défaut de mesures de contrôle adéquates, ces phénomènes peuvent se traduire par un apport non négligeable de phosphore, d'autres contaminants et de sédiments vers le lac, contribuant ainsi à son enrichissement excessif et à son envasement.

Afin de lutter contre l'érosion, le RPGLSF considère qu'il est prioritaire de s'intéresser à la fois à la gestion des fossés routiers et à l'encadrement des travaux impliquant une mise à nu des sols.

La gestion écologique des fossés par la méthode du tiers inférieur est connue des municipalités riveraines. Son intégration au sein des pratiques de voirie tarde cependant à être complétée. Bien amorcée à Saint-Joseph-de-Coleraine, Saint-Romain et Lambton, celle-ci n'a pas encore été initiée à Adstock ni à Sainte-Praxède. Parmi les problèmes éprouvés, mentionnons l'importance des chemins privés en périphérie du Grand lac Saint-François dont la gestion des fossés est confiée à des entrepreneurs privés, souvent peu informés des méthodes écologiques.

Des écarts sont également constatés dans les approches municipales en ce qui a trait au contrôle de l'érosion lors des travaux impliquant la mise à nu du sol. Une seule municipalité, Adstock, exige un plan de contrôle de l'érosion avant la réalisation des travaux (règlement 72-07, depuis 2007). Les municipalités de Lambton et de Saint-Romain devront quant à elles adopter une réglementation en ce sens avec l'entrée en vigueur du récent règlement de contrôle intérimaire de la MRC du Granit pour la protection des plans d'eau. Dans tous les cas, on soulève un manque de ressources au sein des municipalités afin d'effectuer un suivi adéquat de la réglementation et d'assurer son renforcement sur le terrain.

Indicateurs de durabilité

IS-13) Nombre de kilomètres de fossés municipaux présentant des conditions favorisant l'érosion et le transport sédimentaire.

Actions/projets et approches

Trois actions prioritaires sont identifiées afin de minimiser l'érosion des fossés et des sols mis à nu. Celles-ci placent les municipalités riveraines et leur personnel de voirie au centre de la lutte contre l'érosion : 1) Localiser les principaux foyers d'érosion actuels sur le réseau routier et adopter des stratégies de correction; 2) Compléter l'intégration de la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés routiers dans la réglementation et dans les pratiques municipales; et 3) Adopter des normes communes visant à contrôler l'érosion et le transport de sédiments lors des travaux impliquant un remaniement ou une mise à nu des sols, incluant l'aménagement de nouveaux fossés routiers.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, les municipalités riveraines disposent d'un diagnostic de la situation observée en ce qui concerne l'érosion des chemins et des fossés.
- D'ici 2013, la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés est pratiquée sur l'ensemble des chemins municipaux et privés, là où les conditions le permettent.
- D'ici 2013, des normes communes visant le contrôle de l'érosion et du transport des sédiments lors des travaux de remaniement ou de mise à nu du sol sont adoptées par les municipalités riveraines.

Responsables

- Municipalités riveraines : Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède, Saint-Joseph-de-Coleraine et Adstock

Partenaires

- MRC des Appalaches et MRC du Granit
- MTQ

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Localiser les principaux foyers d'érosion actuels sur le réseau routier (chemins, ponceaux et fossés) et adopter des stratégies de correction.	Moyenne	Municipalités (MRC)	Diagnostics municipaux complétés d'ici 2013.
Compléter l'intégration de la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés routiers dans la réglementation et dans les pratiques municipales.	Élevée	Municipalités (MTQ)	Application généralisée de la méthode du tiers inférieur (là où les conditions le permettent) d'ici 2013.
Adopter des normes communes visant à contrôler l'érosion et le transport de sédiments lors des travaux impliquant un remaniement ou la mise à nu des sols, incluant l'aménagement de nouveaux fossés routiers.	Élevée	Municipalités (MRC)	Normes communes adoptées d'ici 2013.

OBJECTIF 8 Minimiser l'impact des activités industrielles sur la qualité de l'eau

Horizon 2020 L'impact des activités industrielles sur la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François est minimisé et conforme à la réglementation

Importance Important

Justification

On compte près d'une vingtaine d'entreprises industrielles sur le territoire des municipalités riveraines, dont la majorité se situent à l'intérieur du parc industriel de Lambton. Ces entreprises sont peu susceptibles d'avoir des impacts directs et significatifs sur la qualité de l'eau étant donné, d'une part, leur envergure limitée et, d'autre part, leur connexion, dans la plupart des cas, aux stations d'épuration municipales. La qualité de leurs effluents est ainsi le plus souvent régie par le biais d'autorisations municipales.

Certaines activités industrielles peuvent toutefois affecter la qualité des eaux de ruissellement et s'avérer des sources de pollution diffuses. Ce type d'impact est notamment associé aux entreprises de transformation du bois, aux carrières et aux sablières.

Les membres du RPGLSF souhaitent s'assurer que les industries concernées respectent leurs obligations en termes de qualité des effluents et qu'elles disposent, le cas échéant, de plans de gestion des eaux de ruissellement adéquats.

Indicateurs de durabilité

IS-14) Nombre d'avis d'infraction émis par le MDDEP auprès d'entreprises industrielles.

Actions/projets et approches

Documenter et assurer la conformité des rejets industriels (eaux usées et eaux de ruissellement) sur le territoire des cinq municipalités riveraines. Une attention particulière devrait être portée aux eaux de ruissellement des sites de transformation du bois, aux carrières et aux sablières.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, toutes les industries susceptibles d'affecter la qualité de l'eau de ruissellement disposent d'un plan de gestion adéquat à cet égard.

Responsables

- Municipalités riveraines : Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède, Saint-Joseph-de-Coleraine et Adstock

Partenaires

- MDDEP (directions régionales de l'Estrie et de la Chaudière-Appalaches)

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Documenter et assurer la conformité des rejets industriels (eaux usées et eaux de ruissellement) sur le territoire des cinq municipalités riveraines.	Moyenne	Municipalités (MDDEP)	Toutes les industries concernées possèdent un plan de gestion du ruissellement conforme aux orientations du MDDEP d'ici 2013.

OBJECTIF 9

Minimiser les apports en sédiments et en phosphore provenant des activités forestières

Horizon 2020

Adhésion généralisée des producteurs forestiers aux bonnes pratiques en matière de protection du milieu aquatique

Importance

Très important

Justification

La foresterie en lots privés est une activité importante à l'intérieur du territoire des municipalités riveraines du Grand lac Saint-François. On y compte plus de 500 producteurs forestiers reconnus, principalement concentrés du côté de la MRC des Appalaches. Des pratiques forestières peu soucieuses de l'environnement peuvent s'avérer une source importante de nutriments, de sédiments et d'autres contaminants vers le Grand lac Saint-François, en plus de contribuer à la dégradation des tributaires. Un encadrement adéquat des producteurs forestiers, jumelé à leur sensibilisation aux saines pratiques environnementales, sont essentiels à la protection du Grand lac Saint-François.

Les membres du RPGLSF constatent plusieurs faiblesses au niveau de l'encadrement actuel des activités forestières. Alors que la réglementation existante met l'accent sur le contrôle de l'abattage d'arbres et les densités de coupes, celle-ci n'accorde pas suffisamment d'importance à l'intégration des saines pratiques environnementales (protection de la bande riveraine, aménagement écologique des fossés et des traverses de cours d'eau, etc.). Le suivi effectué sur le terrain auprès des producteurs est par ailleurs jugé insuffisant, principalement en raison des ressources financières et professionnelles limitées dont disposent les municipalités.

Indicateurs de durabilité

IS-15) Nombre d'avis d'infraction émis chaque année auprès des producteurs forestiers (MRC, MDDEP, MRNF, municipalités).

IS-16) Nombre (et pourcentage) de producteurs reconnus inscrits aux programmes d'aide des Agences de mise en valeur de la forêt privée.

Actions/projets et approches

En premier lieu, il est convenu que soit révisée la réglementation municipale actuelle sur la foresterie afin de (a) en assurer l'harmonisation à l'échelle des municipalités riveraines et (b) y intégrer les saines pratiques environnementales, notamment en milieu riverain (lacs et cours d'eau).

À la suite de cette première action, il est proposé de renforcer le suivi sur le terrain auprès des producteurs forestiers par l'embauche d'une ressource commune.

Enfin, il est proposé d'accroître la promotion des programmes des Agences de mise en valeur de la forêt privée, lesquels offrent aux producteurs un encadrement en matière de saines pratiques environnementales.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, les dispositions réglementaires municipales (locales et régionales) visant à minimiser les impacts des activités forestières sur l'eau ont été harmonisées à l'échelle du Grand lac Saint-François.
- D'ici 2013, le suivi sur le terrain auprès des producteurs forestiers a été renforcé (application de la réglementation et sensibilisation aux bonnes pratiques).
- D'ici 2013, un nombre accru de producteurs, à l'intérieur des municipalités riveraines, participent aux programmes d'aide des Agences de mise en valeur de la forêt privée.

Responsables et partenaires

- Municipalités riveraines : Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède, Saint-Joseph-de-Coleraine et Adstock
- MRC des Appalaches et MRC du Granit
- Agences de mise en valeur de la forêt privée (Estrie et Chaudière)

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Réviser la réglementation municipale actuelle sur la foresterie afin de (a) en assurer l'harmonisation à l'échelle des municipalités riveraines et (b) y intégrer les saines pratiques environnementales, notamment en milieu riverain (lacs et cours d'eau).	Très élevée	Municipalités (MRC)	Harmonisation (et bonification) des règlements municipaux d'ici 2013.
Renforcer le suivi sur le terrain auprès des producteurs forestiers.	Élevée	Municipalités	Suivi sur le terrain accru d'ici 2013.
Accroître la promotion des programmes des Agences de mise en valeur de la forêt privée.	Élevée	Municipalités et MRC	Nombre accru de bénéficiaires d'ici 2013.

OBJECTIF 10 Développer les connaissances sur la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François

Horizon 2020 Des données historiques et à jour sur la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François sont disponibles et permettent le suivi de son évolution trophique

Importance Important

Justification

Développer un historique de données sur la qualité de l'eau, c'est-à-dire en effectuer le suivi sur plusieurs années, est indispensable pour comprendre l'évolution d'un lac et établir avec précision son niveau trophique. Le RPGLSF constate une carence au niveau des données actuellement disponibles concernant la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François. Celles-ci se limitent à quelques campagnes d'échantillonnage menées par les ministères des Ressources naturelles et de l'Environnement du Québec en 1976, 1999 et 2000. Le niveau trophique établi par ces études passe de mésotrophe, en 1976, à mésotrophe avancé, en 1999 et 2000.

Les membres du RPGLSF jugent important d'accroître le suivi de la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François afin de permettre une meilleure appréciation de son évolution et d'assurer la pertinence des interventions ciblées. En ce sens, un partenariat entre l'ARGLSF, le parc national de Frontenac et les municipalités riveraines a permis l'adhésion, en 2009, du Grand lac Saint-François au Réseau de surveillance volontaire des lacs du Québec (RSV-Lacs). Par ailleurs, le parc national de Frontenac réalise depuis 2007 un suivi estival de la qualité de l'eau à l'embouchure de neuf tributaires. Ces initiatives récentes, basées sur l'engagement et la collaboration des intervenants riverains, méritent d'être consolidées et soutenues à long terme.

Indicateurs de durabilité

IS-17) Nombre d'échantillonnages réalisés et paramètres analysés chaque année.

Actions/projets et approches

Les actions retenues concernant le développement des connaissances sur la qualité de l'eau visent à poursuivre et à consolider les initiatives récemment entreprises à ce chapitre par l'ARGLSF et le parc national de Frontenac.

D'une part, il est convenu de poursuivre la participation au RSV-lacs afin d'assurer un suivi, au moins tous les trois ans, de l'évolution de l'état trophique du Grand lac Saint-François.

D'autre part, le RPGLSF souhaite garantir le maintien de l'important programme de suivi des tributaires amorcé par le parc national de Frontenac par l'adoption d'une stratégie de financement et de communication à long terme.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, un suivi périodique de la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François (niveau trophique) est instauré et maintenu.
- D'ici 2013, le suivi de la qualité de l'eau des principaux tributaires du Grand lac Saint-François est maintenu.

Responsables

- Association des riverains du Grand lac Saint-François (ARGLSF)
- Parc national de Frontenac

Partenaire

- MDDEP (RSV-lacs et Réseau-Rivières)

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Suivre, au moins tous les trois ans, l'évolution de l'état trophique du Grand lac Saint-François.	Élevée	ARGLSF et PNF (MDDEP)	Suivi périodique de la qualité de l'eau (niveau trophique) instauré d'ici 2013.
Établir et réaliser un plan quinquennal de suivi de la qualité de l'eau des principaux tributaires, incluant une stratégie de financement.	Élevée	ARGLSF et PNF (Réseau-rivières du MDDEP)	Consolidation du suivi des tributaires d'ici 2013.

OBJECTIF 11

Intégrer la prise en compte de la capacité de support du Grand lac Saint-François dans la planification du développement

Horizon 2020

Les connaissances et les outils permettant la prise en compte de la capacité de support du Grand lac Saint-François sont en place et sont intégrés à la planification du développement local

Importance

Très important

Justification

Plusieurs observations mettent en évidence la capacité limitée du Grand lac Saint-François à supporter les apports excessifs en éléments nutritifs : concentration élevée en phosphore; faibles taux d'oxygène dissous en profondeur; apparition récurrente de fleurs d'eau de cyanobactéries, etc.

Le RPGLSF souhaite que la capacité de support du Grand lac Saint-François soit définie et prise en compte dans la planification du développement à l'intérieur de son bassin versant. La capacité de support fait référence à la charge maximale en nutriments, notamment le phosphore, pouvant être tolérée par le lac sans engendrer de façon notable une perturbation du processus de vieillissement naturel du lac. Le calcul théorique de cette charge maximale implique, entre autres, la documentation des concentrations « naturelles » et « actuelles » en phosphore du lac, de même que la quantification et localisation des apports en phosphore en provenance du bassin versant.

L'établissement de la capacité de support du Grand lac Saint-François aidera les décideurs à faire des choix d'aménagement du territoire plus éclairés en périphérie du lac, et ce, dans le respect de son processus de vieillissement naturel. Des recommandations de gestion pourront ainsi être formulées pour l'industrie en général, notamment dans les secteurs agricoles et forestiers, de même que dans le secteur municipal avec ses domaines résidentiel, commercial et institutionnel.

Indicateurs de durabilité

IS-18 Nombre d'organisations publiques ou privées ayant intégré le principe de respect de la capacité de support du Grand lac Saint-François dans le cadre de leurs opérations.

Actions/projets et approches

Définir la capacité de support du Grand lac Saint-François est une étape importante vers sa prise en compte dans la planification du développement. Elle représente également un défi scientifique important puisque les modèles d'exportation de phosphore au Québec sont toujours en développement.

Le RPGLSF confie au Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA) la responsabilité de réunir l'expertise et les ressources nécessaires dans le cadre d'un projet visant à documenter la capacité de support du Grand lac Saint-François.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2015, un diagnostic est établi à l'égard de la capacité de support trophique du Grand lac Saint-François.

Responsable

- Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA)

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Documenter la capacité de support en phosphore du Grand lac Saint-François.	Élevée	CRECA (MRC et MAMROT)	Capacité de support établie d'ici 2015.

ENJEU 1

Qualité de l'eau et biodiversité

ORIENTATION 1.2

*Protéger et restaurer la biodiversité du
Grand lac Saint-François*



© Marie-Aude Lidou, SEPAQ



© SEPAQ

OBJECTIF 12 Restaurer et préserver l'habitat aquatique et riverain

Horizon 2020 Les habitats aquatiques et riverains sensibles (faune et flore) sont reconnus et adéquatement protégés

Importance Important

Justification

L'habitat naturel associé au Grand lac Saint-François supporte une diversité biologique impressionnante. On y compte près d'une quarantaine d'espèces de poissons, dont plusieurs d'intérêt pour la pêche sportive. De plus, les herbiers aquatiques abondants et les milieux naturels riverains offrent des lieux de reproduction, d'alimentation et de refuge pour plusieurs espèces, notamment de sauvagine. Couvrant 55 % des rives du Grand lac Saint-François, le parc national de Frontenac contribue grandement à la conservation de ces milieux précieux. Toutefois, en dehors du parc, ceux-ci continuent de subir les pressions associées au développement de la villégiature et de l'agriculture, entre autres.

Le RPGLSF souhaite renforcer les efforts consentis à la conservation des habitats aquatiques et riverains en dehors des limites du parc national. Il constate que les connaissances disponibles quant à la localisation des habitats sensibles associés au Grand lac Saint-François et à ses tributaires (herbiers, milieux humides, zones inondables, etc.), de même qu'aux fonctions écologiques de ces milieux (alimentation, reproduction, refuge), s'avèrent insuffisantes. Ce manque d'information nuit à l'adoption de mesures de conservation adéquates par les municipalités riveraines.

Indicateurs de durabilité

IS-19) Superficie totale et km de rives des secteurs « hors parc » faisant l'objet de mesures particulières de conservation de l'habitat.

IS-8) Pourcentage des rives du Grand lac Saint-François présentant une bande

riveraine conforme à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (10 ou 15 m).

Actions/projets et approches

Identifier, documenter et cartographier les secteurs d'habitats aquatiques et riverains sensibles situés en dehors du parc national.

Établir et intégrer à la réglementation municipale des mesures de conservation pour les secteurs d'habitats sensibles identifiés.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, les secteurs d'habitats aquatiques et riverains sensibles situés en dehors du parc national de Frontenac sont identifiés, documentés et priorisés.
- D'ici 2015, des mesures de conservation sont établies et intégrées à la réglementation d'urbanisme pour les secteurs d'habitats sensibles identifiés.

Responsables

- Municipalités riveraines : Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède, Saint-Joseph-de-Coleraine et Adstock
- Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA)

Partenaires

- MRNF
- Parc national de Frontenac

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Identifier, documenter et cartographier les secteurs d'habitats aquatiques et riverains sensibles situés en dehors du parc national.	Moyenne	CRECA (Municipalités, MRNF, PNF)	Inventaires complétés d'ici 2013.
Établir et intégrer à la réglementation municipale des mesures de conservation pour les secteurs d'habitats sensibles identifiés.	Moyenne	Municipalités (MRNF)	Mesures de conservation intégrées à la réglementation municipale d'ici 2015.

OBJECTIF 13

Minimiser l'impact de la navigation de plaisance sur la faune et la flore du Grand lac Saint-François

Horizon 2020

Des mesures de contrôle et de sensibilisation adéquates permettent à la navigation de plaisance de se développer sans contribuer à la dégradation de la faune et de la flore du Grand lac Saint-François

Importance

Important

Justification

Avec 51 km² de superficie et plusieurs rampes de mise à l'eau, le Grand lac Saint-François offre un potentiel extraordinaire pour la navigation de plaisance. Deux marinas y font la location d'embarcations nautiques en tous genres : motomarines, bateaux-moteurs, kayaks, et autres. La location d'embarcations non motorisées est aussi possible au parc national de Frontenac. Ainsi, par une belle fin de semaine d'été, un nombre important de visiteurs nautiques s'ajoutent aux quelques 1 250 propriétaires riverains, eux aussi le plus souvent adeptes de nautisme.

À défaut d'un encadrement adéquat, les activités de loisirs nautiques sont susceptibles d'engendrer des perturbations pour la faune et la flore du Grand lac Saint-François, particulièrement en juillet et août, alors que ces activités s'intensifient. Ces perturbations peuvent prendre plusieurs formes : collisions, bruit, submersion des nids par les vagues, accostage ou mouillage dans les zones de fraie, etc.

Le RPGLSF considère que des mesures de contrôle et de sensibilisation additionnelles auprès des plaisanciers doivent être envisagées afin de

permettre à la navigation de plaisance et au nautisme en général de se développer au Grand lac Saint-François sans contribuer à la dégradation de la faune et de la flore.

Indicateurs de durabilité

- IG-9) Indice de la qualité ichtyologique.
- IG-10) Indice de répartition de la faune aviaire aquatique.

Actions/projets et approches

Adopter et mettre en œuvre un plan de communication environnementale dirigé aux plaisanciers (volet faune et flore).

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2015, un plan de communication global assure la sensibilisation systématique des plaisanciers aux bonnes pratiques en matière de protection de la faune et de la flore.

Responsables

- Association des riverains du Grand lac Saint-François (ARGLSF)
- Parc national de Frontenac

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Adopter et mettre en œuvre un plan de communication environnementale pour les plaisanciers (volet faune et flore).	Moyenne	PNF et ARGLSF	Plan de communication en opération d'ici 2015.

OBJECTIF 14

Documenter et favoriser la restauration des populations de poissons au Grand lac Saint-François, dont notamment le doré jaune

Horizon 2020

Les populations de doré jaune du Grand lac Saint-François connaissent une amélioration significative par rapport à la période 1985-1999

Importance

Important

Justification

Autrefois prisé par les amateurs de pêche au doré de la région, le Grand lac Saint-François a connu au cours des décennies de 1980 et 1990 une forte détérioration de la qualité de la pêche sportive pour cette espèce. Une étude conduite par le MRNF en 1999 a permis de confirmer le déclin des effectifs de dorés jaunes : alors que, en 1985, 46 % de l'ensemble des captures étaient constituées de dorés jaunes, ceux-ci ne représentaient plus que 25 % des captures en 1999. La lente eutrophisation du lac, le marnage, la surpêche, de même que l'introduction de l'éperlan arc-en-ciel (une espèce compétitrice) figurent parmi les causes identifiées par le ministère pouvant expliquer ce phénomène. Bien que l'étude ait porté spécifiquement sur le doré jaune, il est raisonnable de penser que ces formes de pressions aient pu avoir des impacts semblables sur les autres espèces qui fréquentent le Grand lac Saint-François.

Les membres du RPGLSF reconnaissent que la restauration de la qualité de l'eau et de l'habitat du Grand lac Saint-François représente le principal défi à relever afin d'y garantir le maintien des populations de poissons. L'ensemble des actions prévues sous l'enjeu 1 du Plan d'intervention vise à relever ce défi. De façon complémentaire à ces actions, des efforts doivent également être menés afin de suivre et de documenter efficacement l'évolution des effectifs halieutiques.

Indicateurs de durabilité

- IS-20) Nombre de jours où le niveau d'eau est inférieur à la cote de 286,1 m lors de la période de reproduction du doré jaune (avril-mai).
- IS-21) Succès de pêche pour le doré jaune.
- IS-22) Importance relative des prises pour le doré jaune.

Actions/projets et approches

Mettre à jour les connaissances sur l'état du doré jaune au Grand lac Saint-François, notamment grâce aux inventaires que prévoit réaliser le MRNF en 2010 et 2011.

Maintenir le registre de pêche (carnet du pêcheur) instauré en 2009 par l'ARGLSF et encourager son utilisation.

Localiser les frayères d'éperlan arc-en-ciel, avec la participation des riverains bénévoles, dans le but d'encourager la pêche à cette espèce compétitrice.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, une mise à jour des connaissances sur l'état du doré jaune au Grand lac Saint-François est effectuée et les besoins en termes d'aménagements et de restauration de son habitat sont identifiés.
- D'ici 2013, les sites de fraie de l'éperlan arc-en-ciel (une espèce en compétition avec le doré jaune) sont localisés.
- D'ici 2013, un carnet du pêcheur permanent est maintenu afin de faciliter le suivi de la population de doré jaune.

Responsables

- Association des résidents du Grand lac Saint-François (ARGLSF)
- MRNF

Partenaires

- Parc national de Frontenac
- Marinas du Grand lac Saint-François
- MRNF

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Mettre à jour les connaissances sur l'état du doré jaune au Grand lac Saint-François.	Élevée	MRNF	Étude complétée d'ici 2013.
Maintenir un carnet du pêcheur permanent et encourager son utilisation.	Élevée	ARGLSF et MRNF (PNF et marinas)	Carnet maintenu et utilisation accrue d'ici 2013.
Localiser les frayères d'éperlan arc-en-ciel.	Faible	ARGLSF (MRNF et PNF)	Ensemble des sites potentiels visités d'ici 2013.

OBJECTIF 15

Prévenir l'introduction et limiter la prolifération d'espèces exotiques et envahissantes au Grand lac Saint-François

Horizon 2020

Des mesures de prévention et de sensibilisation adéquates ont permis de limiter l'introduction et la prolifération au Grand lac Saint-François d'espèces envahissantes

Importance

Souhaitable

Justification

Les espèces envahissantes font référence à des espèces fauniques ou floristiques non indigènes qui, lorsqu'introduites, connaissent une propagation fulgurante aux dépens de la biodiversité locale. En plus d'appauvrir la qualité écologique des milieux naturels, ces envahisseurs peuvent parfois engendrer une perturbation de la qualité de l'eau ou des usages récréatifs. Les fossés routiers, les aménagements paysagers et le passage des embarcations nautiques d'un lac à l'autre figurent parmi les principaux vecteurs de propagation.

Plusieurs caractéristiques du Grand lac Saint-François font en sorte que celui-ci s'avère particulièrement vulnérable à l'introduction d'espèces envahissantes : superficie et longueur de rive importantes; nombre de propriétés riveraines considérable; rives perturbées en raison du marnage; points d'accès nombreux; forte fréquentation par des visiteurs nautiques.

Trois espèces floristiques envahissantes sont actuellement recensées en bordure du Grand lac Saint-François, soit le roseau commun (ou phragmite), la salicaire pourpre et la renouée japonaise. Quant à la moule zébrée, le Grand lac Saint-François présente un potentiel de colonisation « faible » pour cette espèce.

Le RPGLSF constate que peu d'efforts sont actuellement consentis afin de prévenir l'introduction de nouvelles espèces envahissantes et de sensibiliser la population riveraine face à ce risque. Notamment, aucune mesure de contrôle, de prévention ou de sensibilisation à ce sujet n'est en place aux nombreux débarcadères et autres sites de mise à l'eau. Par ailleurs, aucun site de lavage des

embarcations nautiques n'a pu être identifié à l'intérieur des municipalités riveraines.

Indicateurs de durabilité

IS-23) Nombre et progression des espèces envahissantes répertoriées au Grand lac Saint-François.

Actions/projets et approches

L'approche privilégiée par le RPGLSF pour la prévention de l'introduction d'espèces envahissantes au Grand lac Saint-François consiste en la sensibilisation des riverains et des usagers.

Le RPGLSF entend également évaluer la pertinence d'instaurer la vidange des eaux de cale et le lavage obligatoires des bateaux, remorques et accessoires aux débarcadères publics.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, des mesures communes visant à prévenir l'introduction de nouvelles espèces exotiques au Grand lac Saint-François sont facilitées et exigées aux rampes de mise à l'eau municipales.
- D'ici 2013, la population riveraine est informée des espèces envahissantes « à risque » pour le Grand lac Saint-François et des mesures préventives à adopter.

Responsables et partenaires

- Municipalités riveraines du Grand lac Saint-François
- Association des résidents du Grand lac Saint-François (ARGLSF)
- Parc national de Frontenac
- Marinas du Grand lac Saint-François

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Instaurer et faciliter la vidange des eaux de cale et le lavage obligatoires des bateaux, remorques et accessoires aux débarcadères publics.	Faible	Municipalités (marinas, PNF, ARGLSF)	Mesures communes en place d'ici 2013.
Établir un plan de communication adressé aux riverains et usagers du Grand lac Saint-François sur les espèces exotiques « à risque » et les mesures préventives à adopter.	Moyenne	ARGLSF et PNF	Information de la population riveraine d'ici 2013.

ENJEU 2

*Mise en valeur économique durable
du Grand lac Saint-François, dans le
respect de sa capacité de support*

ORIENTATION 2.1

*Préserver et valoriser le potentiel du
Grand lac Saint-François pour le récréotourisme
« de faible impact »*



OBJECTIF 16	Favoriser la diversité et la qualité des activités de récréotourisme « de faible impact » au Grand lac Saint-François (activités nautiques et riveraines)
Horizon 2020	Le Grand lac Saint-François consolide son positionnement comme destination récréotouristique « de faible impact » de choix à l'échelle du Québec
Importance	Important

Justification

Le Grand lac Saint-François représente sans contredit un capital naturel extraordinaire pouvant contribuer au développement durable des municipalités riveraines. Avec une superficie d'environ 51 km² et des paysages forestiers et champêtres de grande qualité, il offre notamment un potentiel hors pair pour le développement du récréotourisme nautique et riverain. On y trouve plusieurs pôles de location d'embarcations nautiques, plusieurs rampes de mise à l'eau et deux plages publiques. De nombreux aménagements riverains permettent d'y pratiquer la randonnée et le cyclisme, ou encore de s'adonner à l'interprétation de la nature et à la détente. La présence du parc national de Frontenac est un atout indéniable pour la mise en valeur récréotouristique de ce plan d'eau majestueux. Pourtant, le Grand lac Saint-François demeure relativement peu connu par la clientèle touristique de l'Estrie ou de Chaudière-Appalaches.

Le RPGLSF souhaite que la mise en valeur du Grand lac Saint-François se réalise de manière compatible avec les objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau et de préservation de l'écosystème mis de l'avant par le Plan d'intervention. Elle doit également se faire de façon cohérente avec la vocation de conservation du parc national de Frontenac.

Le RPGLSF encourage par conséquent le développement d'activités récréotouristiques ayant un minimum d'impacts négatifs sur l'écologie du Grand lac Saint-François et la qualité de vie des riverains. La diversification de ces activités et l'amélioration de la qualité des services offerts permettront au Grand lac Saint-François de consolider son positionnement comme destination récréotouristique durable de choix à l'échelle du Québec.

Indicateurs de durabilité

- IS-24) Achalandage annuel des activités de récréotourisme « de faible impact » au Grand lac Saint-François.
- IS-25) Taux de satisfaction des visiteurs envers la qualité et la diversité des activités de récréotourisme de nature liées au Grand lac Saint-François.

Actions/projets et approches

Conduire une étude d'opportunité visant à définir les bases d'une stratégie municipale de mise en valeur récréotouristique du Grand lac Saint-François, axée sur les activités de faible impact écologique.

Compléter le développement du réseau cyclable du Grand lac Saint-François (secteur nord).

Développer une image et une stratégie promotionnelle pour le Grand lac Saint-François axées sur le récréotourisme « de faible impact ».

Adopter une stratégie d'ensemencement visant à accroître la qualité de pêche au Grand lac Saint-François, tout en limitant les pressions sur les populations actuelles.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, les opportunités de développement pour les activités récréotouristiques « de faible impact » sont identifiées et les besoins en termes d'investissements sont évalués.
- D'ici 2013, le réseau cyclable du Grand lac Saint-François est complété et inauguré.
- D'ici 2015, une image promotionnelle de marque axée sur le récréotourisme « de faible impact » est développée pour le Grand lac Saint-François et est adoptée par l'ensemble des intervenants touristiques locaux et régionaux.
- D'ici 2013, une stratégie d'ensemencement visant à accroître la qualité de pêche au Grand lac Saint-François, tout en limitant les pressions sur les populations de doré jaune, est adoptée.

Responsables

- Municipalités riveraines du Grand lac Saint-François
- Parc national de Frontenac
- SDE Thetford

Partenaires

- Tourisme Thetford
- MRNF (directions régionales de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie)

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Conduire une étude d'opportunité visant à définir les bases d'une stratégie municipale de mise en valeur récréotouristique du Grand lac Saint-François, axée sur les activités de faible impact écologique.	Moyenne	Municipalités et PNF	Évaluation des opportunités complétée pour chaque municipalité d'ici 2013.
Compléter le développement du réseau cyclable du Grand lac Saint-François (secteur nord).	Moyenne	SDE Thetford et PNF	Réseau cyclable complété d'ici 2013.
Développer une image et une stratégie promotionnelle pour le Grand lac Saint-François axées sur le récréotourisme « de faible impact ».	Moyenne	PNF (Tourisme Thetford)	Une image promotionnelle axée sur le récréotourisme « de faible impact » est endossée par l'ensemble des intervenants d'ici 2015.
Adopter une stratégie d'ensemencement visant à accroître la qualité de pêche au Grand lac Saint-François, tout en limitant les pressions sur les populations actuelles.	Élevée	MRNF et ARGLSF	Stratégie adoptée d'ici 2013.

OBJECTIF 17	Valoriser à des fins touristiques le patrimoine historique et naturel du Grand lac Saint-François
Horizon 2020	Les richesses du patrimoine historique et naturel du Grand lac Saint-François sont répertoriées, préservées et mises en valeur
Importance	Souhaitable

Justification

Le Grand lac Saint-François et les ressources naturelles qui lui sont associées ont toujours occupé un rôle central dans l'histoire de la région et de son développement. Du temps des Abénaquis jusqu'à la création du parc national de Frontenac, en passant par l'époque de la colonisation, de l'exploitation forestière et de la drave, de la construction du barrage ou par les récits de pêche les plus colorés, l'histoire de la région est riche en souvenirs qui nous ramènent au Grand lac Saint-François.

La mise en valeur du patrimoine naturel et culturel d'une région crée la personnalité et le cachet particulier d'un territoire. Elle est un élément clé du succès récréotouristique pour une région donnée. Elle enrichit le séjour des visiteurs, en plus de contribuer au développement d'un sentiment d'appartenance et de l'intérêt de la population locale envers le territoire et sa protection.

Le RPGLSF observe que les éléments du patrimoine historique et naturel liés au Grand lac Saint-François demeurent jusqu'à maintenant méconnus et peu mis en valeur. Cette situation mérite d'être corrigée.

Indicateurs de durabilité

IS-26) Nombre de sites historiques et naturels liés au Grand lac Saint-François étant mis en valeur à des fins touristiques.

Actions/projets et approches

Identifier les sites et éléments d'intérêt patrimonial liés au Grand lac Saint-François et évaluer leur potentiel de mise en valeur. Il est proposé d'établir un partenariat avec une société d'histoire locale afin de mener ce projet.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, les attraits du patrimoine historique et naturel liés au Grand lac Saint-François sont répertoriés et leur potentiel de mise en valeur est évalué.

Responsables

- Municipalités riveraines du Grand lac Saint-François
- Parc national de Frontenac

Partenaire

- Société d'histoire locale

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Identifier les sites et éléments d'intérêt patrimonial liés au Grand lac Saint-François et évaluer leur potentiel de mise en valeur.	Moyenne	Municipalités et PNF (Société d'histoire locale)	Identification et évaluation des sites d'intérêt complétées d'ici 2013.

OBJECTIF 18 Conserver et valoriser la qualité du paysage du Grand lac Saint-François

Horizon 2020 La qualité esthétique et naturelle de l'encadrement visuel du Grand lac Saint-François a été conservée et mise en valeur

Importance Important

Justification

Le Grand lac Saint-François offre un paysage magnifique composé d'une mosaïque d'eau, de collines, de forêts et de parcelles agricoles. La qualité de ce paysage constitue l'un des principaux attraits de la région et sa préservation est essentielle au maintien du potentiel récréotouristique du Grand lac Saint-François. Par ailleurs, la qualité esthétique et naturelle du paysage contribue à la qualité de vie des riverains et est souvent le reflet d'une écologie « en santé ».

Au-delà des normes minimales de lotissement en rive dont disposent les municipalités riveraines, on constate l'absence de mesures visant à protéger de façon adéquate la qualité de l'encadrement visuel du Grand lac Saint-François. Le RPGLSF considère important que les municipalités et MRC riveraines corrigent cette situation en se dotant d'une stratégie commune et à long terme pour la protection du paysage.

Indicateurs de durabilité

IS-27) Pourcentage des visiteurs affirmant avoir été enchantés par le paysage du Grand lac Saint-François.

Actions/projets et approches

Définir une stratégie (besoins, enjeux, objectifs et unités paysagères) en matière de protection du paysage du Grand lac Saint-François.

Intégrer aux règlements de contrôle intérimaire des MRC du Granit et des Appalaches des dispositions favorisant la protection du paysage du Grand lac Saint-François.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, les unités paysagères du Grand lac Saint-François sont définies et évaluées (sensibilité et potentiel de mise en valeur).
- D'ici 2015, les schémas d'aménagement des MRC du Granit et des Appalaches possèdent des dispositions communes favorisant une protection adéquate du paysage au Grand lac Saint-François.

Responsables

- RPGLSF
- Municipalités riveraines du Grand lac Saint-François
- MRC des Appalaches et MRC du Granit

Partenaires

- Union des producteurs agricoles (UPA)
- Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA)
- Syndicats forestiers (Association des propriétaires de boisés de la Beauce et Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie)

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Définir une stratégie (besoins, enjeux, objectifs et unités paysagères) en matière de protection du paysage du Grand lac Saint-François.	Moyenne	RPGLSF (MRC, UPA, CRECA, Syndicats prod. forestiers)	a) Évaluation des unités paysagères complétée d'ici 2013.
Intégrer aux règlements de contrôle intérimaire des MRC du Granit et des Appalaches des dispositions favorisant la protection du paysage du Grand lac Saint-François.	Moyenne	Municipalités et MRC	b) Intégration à la réglementation municipale de mesures de protection du paysage d'ici 2015.

ENJEU 3

*Santé publique et qualité de vie
de la population*

ORIENTATION 3.1

Protéger la santé et sécurité du public



OBJECTIF 19

Réduire le risque à la santé publique associé à la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François

Horizon 2020

- a) Des mesures de contrôle et de communication du risque permettent de minimiser les éclosions de maladies d'origine hydrique associées au Grand lac Saint-François
- b) Des mesures de protection « à la source », établies en concertation avec le milieu, ont permis de préserver la qualité du Grand lac Saint-François pour l'approvisionnement en eau potable

Importance

Très important

Justification

Le Grand lac Saint-François soutient une grande diversité d'activités et d'usages impliquant un contact parfois direct (baignade), parfois indirect (pêche, navigation) avec l'eau. Dans tous les cas, le maintien d'une qualité de l'eau adéquate est essentiel pour que ces activités ou usages puissent se réaliser sans engendrer un risque à la santé des individus.

Une seule incidence de maladie d'origine hydrique a été formellement recensée jusqu'à ce jour au Grand lac Saint-François, celle-ci étant liée à la présence de cyanotoxines au cours de l'été 2006. La récurrence des fleurs d'eau de cyanobactéries au cours des dernières années impose toutefois une vigilance accrue à cet égard. Par ailleurs, la confirmation récente du déplacement au Grand lac Saint-François de la principale prise d'eau potable de la Ville de Thetford Mines rehausse elle aussi la nécessité de veiller à ce que la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François puisse répondre, aujourd'hui et dans le futur, aux exigences en matière de santé publique.

En ce sens, le RPGLSF juge qu'il est très important de travailler à réduire le risque à la santé des individus pouvant être associé à la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François. Deux axes d'intervention à long terme sont retenus, l'un et l'autre étant complémentaires, soit : **a)** l'adoption de mesures adéquates de contrôle et de communication du risque à la santé publique; et **b)** l'instauration de mesures de protection « à la source » de l'eau potable, dans le cadre d'une approche à barrières multiples.

Indicateurs de durabilité

- IS-28) Incidence de cas d'insalubrité liés à la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François (nombre de personnes atteintes et type de maladie).
- IS-29) Concentrations moyennes annuelles (eau brute) pour les principaux polluants

d'intérêt en lien avec la qualité de l'eau potable.

Actions/projets et approches

Établir un réseau de surveillance volontaire des cyanobactéries visant à faciliter le dépistage rapide et le suivi des fleurs d'eau par les riverains et les usagers.

Établir un partenariat entre les intervenants du Grand lac Saint-François et la Ville de Thetford Mines afin de définir les bases d'une approche concertée vers un plan de protection « à la source » de l'eau potable.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, une procédure facilitant le dépistage rapide des fleurs d'eau de cyanobactéries par les riverains et les usagers est établie et en vigueur.
- D'ici 2013, un dialogue est établi entre la Ville de Thetford Mines et les intervenants riverains (RPGLSF) visant à assurer la collaboration et la concertation dans les efforts visant la protection « à la source » de l'eau potable au Grand lac Saint-François.

Responsables

- Municipalités riveraines du Grand lac Saint-François
- Association des riverains du Grand lac Saint-François (ARGLSF)
- RPGLSF

Partenaires

- MDDEP (directions régionales de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie)
- Parc national de Frontenac
- Ville de Thetford Mines

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Établir un réseau de surveillance volontaire des cyanobactéries visant à faciliter le dépistage rapide et le suivi des fleurs d'eau par les riverains et les usagers.	Moyenne	Municipalités et ARGLSF (MDDEP, PNF)	Procédure conforme aux orientations du MDDEP en vigueur d'ici 2013.
Définir les bases d'une approche concertée vers un plan de protection « à la source » de l'eau potable.	Moyenne	RPGLSF (Ville de Thetford Mines)	Dialogue établi d'ici 2013 sur l'approche à privilégier en matière de protection « à la source » de l'eau potable au Grand lac Saint-François.

OBJECTIF 20 Promouvoir un nautisme responsable et sécuritaire au Grand lac Saint-François

Horizon 2020 Des mesures de sensibilisation et de contrôle favorisent une cohabitation harmonieuse et sécuritaire des activités nautiques

Importance Important

Justification

La cohabitation harmonieuse et sécuritaire des activités motorisées et non motorisées au Grand lac Saint-François, dans le respect de la tranquillité des riverains, demeure un défi de taille. Bien que des accidents nautiques y soient rarement signalés, le RPGLSF considère qu'il est important de renforcer les efforts visant à maintenir le niveau de sécurité nautique actuel et de limiter, autant que possible, les conflits entre usagers nautiques et riverains. La sensibilisation des plaisanciers au nautisme sécuritaire et responsable doit être au centre des efforts investis en ce sens.

Les intervenants du Grand lac Saint-François ont mis en place plusieurs mécanismes visant à accroître la sécurité nautique. Le Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux sur le lac Saint-François, en vigueur depuis juin 1996, impose aux plaisanciers une vitesse maximale de 70 km/h sur l'ensemble du lac et de 10 km/h à moins de cent mètres de la rive. Issue d'un partenariat entre les municipalités riveraines, le parc national de Frontenac et l'ARGLSF, une patrouille nautique veille à la sensibilisation et au respect des obligations en matière de sécurité nautique. Enfin, des bouées délimitant les zones de vitesse sont installées chaque été par les bénévoles de l'ARGLSF.

Le RPGLSF reconnaît la pertinence des mesures de contrôle et d'encadrement des activités nautiques mises en place au Grand lac Saint-François. Près de quinze ans après l'entrée en vigueur du Règlement sur la vitesse, une réévaluation de l'ensemble de ces mesures est proposée dans le but d'en accroître la performance, tout en assurant leur adaptation aux nouvelles préoccupations.

Indicateurs de durabilité

IS-30) Pourcentage de la population riveraine jugeant que le nautisme est pratiqué de façon sécuritaire au Grand lac Saint-François.

Actions/projets et approches

Dans le cadre des rencontres du comité d'application de la patrouille nautique, effectuer une mise à jour de la réglementation en vigueur portant sur la sécurité nautique, ainsi que des approches pour son application.

Adopter et mettre en œuvre un plan de communication aux plaisanciers portant sur l'éthique et la sécurité nautique.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, une mise à jour de la réglementation en vigueur concernant la sécurité nautique, ainsi que des approches pour son application, a été effectuée.
- D'ici 2013, une stratégie intégrée de communication est mise en place afin d'accroître la sensibilisation des usagers aux principes d'éthique et aux normes de sécurité nautique.

Responsable

- Comité d'application de la patrouille nautique

Partenaires

- Association des riverains du GLSF
- Marinas du Grand lac Saint-François

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Effectuer une mise à jour de la réglementation en vigueur portant sur la sécurité nautique, ainsi que des approches pour son application.	Élevée	Comité d'application de la patrouille nautique	Mise à jour de la réglementation et de l'approche d'ici 2013.
Adopter et mettre en œuvre un plan de communication aux plaisanciers (volet éthique et sécurité nautique).	Élevée	Comité d'application de la patrouille nautique (ARGLSF, marinas)	Plan de communication en vigueur d'ici 2013.

ENJEU 3

Santé publique et qualité de vie de la population

ORIENTATION 3.2

*Développer au sein de la population locale
un sentiment de fierté et d'intendance envers
le Grand lac Saint-François*



© GENIVAR



© Michel Lamontagne



© Paul Audet

OBJECTIF 21

Assurer un accès public de qualité au Grand lac Saint-François pour l'ensemble de la population locale

Horizon 2020

Le nombre d'accès publics au Grand lac Saint-François et la qualité des équipements qui s'y trouvent correspondent aux besoins de la population et favorisent la fréquentation du lac pour des activités sportives et de loisirs

Importance

Important

Justification

On observe dans plusieurs régions du Québec une tendance vers la privatisation de l'accès aux plans d'eau. Le RPGLSF considère important d'éviter qu'un tel phénomène ne prenne place au Grand lac Saint-François. Ainsi, au-delà des aménagements et des espaces souvent tarifés permettant d'accueillir les visiteurs, il importe d'assurer un accès public de qualité au Grand lac Saint-François afin que puisse se développer au sein de la population locale un sentiment d'appartenance et d'intendance envers celui-ci. Le nombre d'accès publics et la qualité des équipements qui s'y trouvent doivent par ailleurs correspondre aux besoins de la population locale et ainsi favoriser la fréquentation du Grand lac Saint-François par celle-ci pour des activités sportives et de loisirs.

Indicateurs de durabilité

IS-31) Pourcentage de la population non riveraine affirmant faire usage du Grand lac Saint-François pour la pratique d'activités sportives ou de loisirs.

Actions/projets et approches

Dans un premier temps, le RPGLSF propose de procéder à une évaluation, à l'aide d'un sondage, des besoins de la population en termes d'accès au Grand lac Saint-François (espaces publics, équipements, infrastructures, etc.), tout en apportant une attention particulière aux besoins des familles, de la jeunesse et des aînés. La Table d'harmonisation du parc national de Frontenac, laquelle réunit les principaux intervenants interpellés par le développement récréotouristique du Grand lac Saint-François, assurera la coordination des efforts en ce sens.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, les besoins de la population en termes d'accès et d'équipements sont évalués pour chaque municipalité, tout en apportant une attention particulière aux besoins des familles, de la jeunesse et des aînés.

Responsable

- Parc national de Frontenac (Table d'harmonisation)

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
À l'aide d'un sondage, évaluer les besoins de la population en termes d'accès au Grand lac Saint-François (espaces publics, équipements, infrastructures, etc.), tout en apportant une attention particulière aux besoins des familles, de la jeunesse et des aînés.	Moyenne	PNF - Table d'harmonisation	Évaluation des besoins complétée par chaque municipalité d'ici 2013.

OBJECTIF 22

Favoriser la participation de la population au sein d'activités de sensibilisation et d'actions environnementales en lien avec le Grand lac Saint-François

Horizon 2020

La population locale est sensibilisée aux richesses et aux enjeux du Grand lac Saint-François et s'implique davantage dans sa préservation

Importance

Important

Justification

L'information, la sensibilisation et l'implication de la population au sein d'actions environnementales concrètes constituent la meilleure façon de s'assurer que celle-ci puisse apprécier le Grand lac Saint-François à sa juste valeur et s'intéresser de façon engagée à sa protection.

Le RPGLSF souhaite contribuer à la sensibilisation de la population locale par l'entremise d'événements publics tels que la Journée du Grand lac Saint-François, tenue à deux reprises depuis 2006 en collaboration avec le COGESAF.

Indicateurs de durabilité

IS-32) Nombre d'activités et d'événements publics liés à la préservation du Grand lac Saint-François et nombre de participants.

Actions/projets et approches

Reconduire, sur une base périodique, la Journée du Grand lac Saint-François dans le but de sensibiliser la population à l'environnement du lac.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, des événements de sensibilisation du public à l'environnement du Grand lac Saint-François sont organisés périodiquement.

Responsable

- RPGLSF

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Reconduire, sur une base périodique, la Journée du Grand lac Saint-François dans le but de sensibiliser la population à la protection du lac.	Élevée	RPGLSF (COGESAF)	3 ^e journée du Grand lac Saint-François tenue d'ici 2013.

OBJECTIF 23

Assurer une consommation responsable et efficiente de l'eau potable prélevée au Grand lac Saint-François

Horizon 2020

La consommation moyenne par personne d'eau potable prélevée au Grand lac Saint-François par l'aqueduc de Thetford Mines figure parmi les plus faibles des villes industrielles québécoises

Importance

Important

Justification

L'annonce, au printemps 2009, d'une importante subvention gouvernementale est venue confirmer le projet, à l'étude depuis plusieurs années, de déplacer au Grand lac Saint-François la principale prise d'eau potable de la ville de Thetford Mines. Pour le Grand lac Saint-François, cette annonce représente la venue d'un nouvel usage jusqu'alors pratiquement inexistant, soit l'approvisionnement en eau potable.

Les nouvelles installations de production d'eau potable, dont la mise en opération est prévue en 2012, permettront d'approvisionner en eau les secteurs de Thetford Centre, de Robertsonville et, éventuellement, de Pontbriands. À terme, des prélèvements de 18 000 m³/j seront possibles (débit de conception). Les besoins des institutions, commerces et industries représentent environ 40 % de la demande d'eau qui sera desservie par la prise d'eau du Grand lac Saint-François.

Le RPGLSF souhaite s'assurer que la consommation d'eau potable provenant du Grand lac Saint-François se fasse de façon responsable et efficiente. Au cours des dernières années, la Ville de Thetford Mines s'est démarquée par son attitude proactive en matière de gestion de l'eau, notamment par l'adoption d'une Politique de l'eau en 2005, accompagnée d'un règlement favorisant la consommation responsable et d'un programme municipal d'économie d'eau potable. Le RPGLSF

est confiant que celle-ci continuera de démontrer un tel sens de la responsabilité dans sa gestion de l'eau provenant du Grand lac Saint-François.

Indicateurs de durabilité

IS-33) Consommation moyenne quotidienne par personne (comparée à celles d'autres villes comparables).

Actions/projets et approches

Le RPGLSF souhaite, par l'entremise du Plan d'intervention, inciter la Ville de Thetford Mines à adopter un programme ambitieux d'économie d'eau potable pour l'approvisionnement en eau au Grand lac Saint-François.

Cibles à moyen terme (horizon 2013-2015)

- D'ici 2013, un programme ambitieux d'économie d'eau potable pour l'aqueduc du Grand lac Saint-François est adopté par la Ville de Thetford Mines et présenté au RPGLSF.

Responsable

- RPGLSF

Partenaire

- Ville de Thetford Mines

Synthèse des éléments du Plan d'action associés à l'objectif

Action/projet	Priorité	Porteur (et partenaires)	Cible et échéance associée
Obtenir de la Ville de Thetford Mines un engagement envers un ambitieux programme d'économie d'eau potable pour l'approvisionnement en eau à partir du Grand lac Saint-François.	Élevée	RPGLSF (Ville de Thetford Mines)	Programme présenté au RPGLSF d'ici 2013.

Chapitre 4

Mise en œuvre du Plan d'intervention

Plutôt qu'une fin en soi, l'adoption du présent Plan d'intervention signifie pour le RPGLSF l'amorce d'un processus continu de mise en œuvre et de coordination d'actions et de projets. Ainsi, parallèlement à leur démarche de planification stratégique, les membres du RPGLSF ont mené une réflexion sur les défis que comportent la mise en œuvre et le suivi de la performance du Plan d'intervention. Ceux-ci ont notamment soulevé l'importance d'intégrer au sein du plan d'action des mesures visant à faciliter et à encadrer sa mise en œuvre. En ce sens, les trois objectifs suivants ont été formulés et s'ajoutent au plan d'action à l'intérieur du quatrième « enjeu » :

ENJEU 4 – MISE EN ŒUVRE ET PÉRENNITÉ DU PLAN D'INTERVENTION

- Objectif 24 Faciliter la mise en œuvre du plan d'intervention et son financement
- Objectif 25 Maintenir la mobilisation des intervenants et officialiser leurs engagements
- Objectif 26 Assurer le suivi, l'évaluation et la communication continus de la performance du plan d'intervention

Q110808_Enjeu4_100330.ai

Les actions spécifiques ayant été avancées à titre de propositions préliminaires pour ces objectifs sont présentées à l'annexe 4 « Plan d'action détaillé ».

Parmi les principaux défis associés à la mise en œuvre du Plan d'intervention, mentionnons la recherche de financement, la mise en place d'une structure de gestion adéquate ainsi que la mobilisation soutenue des intervenants. Les besoins en termes de financement se situent à la fois au niveau de la coordination du Plan d'intervention et du financement des actions et des projets. L'obtention des fonds nécessaires à la coordination du Plan d'intervention apparaît comme un premier défi incontournable auquel le RPGLSF devra immédiatement s'affairer.

Enfin, le succès de la mise en œuvre du Plan d'intervention reposera ultimement sur la volonté et l'implication soutenue des municipalités riveraines et des autres partenaires interpellés. Pour sa part, le RPGLSF entend assumer un important rôle de coordination et de mobilisation des intervenants concernés par le Plan d'intervention. Pour ce faire, la formation de trois sous-comités de travail est proposée au sein du RPGLSF, ceux-ci devant s'intéresser aux questions suivantes : « coordination et structure opérationnelle », « financement des projets » ainsi que « communication et lancement du Plan d'intervention ».

Chapitre 5

Suivi de la performance

Le Plan d'intervention du Grand lac Saint-François s'inscrit au sein d'une démarche axée sur l'atteinte de résultats concrets et mesurables. C'est pourquoi le RPGLSF s'est affairé, en parallèle au développement du plan d'action, à l'élaboration d'un programme de suivi de la performance, complet et détaillé, lequel établit les mesures qui permettront de déterminer si les objectifs du Plan d'intervention auront été atteints.

Au fil des ans, le programme de suivi de la performance permettra une réévaluation continue du Plan d'intervention, facilitant ainsi l'adoption d'une gestion adaptative et flexible face aux défis que réserve l'avenir et aux nouvelles préoccupations susceptibles de survenir à court, moyen et long termes. Le programme de suivi vise aussi à faciliter la communication des progrès réalisés auprès des intervenants et de la population en général.

Trois types d'indicateurs ont été retenus pour le suivi de la performance. Il s'agit d'indicateurs de durabilité « globaux » et « spécifiques » et d'indicateurs administratifs. Le tableau ci-dessous résume, pour chaque type d'indicateur, le niveau de suivi, le lien avec le Plan d'intervention et le nombre total d'indicateurs retenus.

Tableau 5.1 Indicateurs pour le suivi de la performance

Indicateurs de durabilité	Niveau de suivi	Lien avec le Plan d'intervention	Nombre d'indicateurs retenus
Indicateurs « globaux »	Suivi des impacts et des tendances environnementales, sociales et économiques	Indicateurs liés aux enjeux	19
Indicateurs « spécifiques »	Suivi des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés	Indicateurs liés aux objectifs	33
Indicateurs administratifs	Suivi des engagements	Indicateurs liés aux actions	3

Les modalités opérationnelles suivantes ont été prévues pour chaque indicateur :

- organisation responsable du suivi;
- fréquence de suivi;
- type de données colligées;

- période et état de référence;
- notes méthodologiques et coûts impliqués (dans certains cas).

La liste des indicateurs retenus est présentée ci-après. Les modalités opérationnelles pour chaque indicateur peuvent être consultées à l'annexe 5 « Programme de suivi – Opérationnalisation des indicateurs ».

Il importe de souligner que, à l'instar du plan d'action, le succès du programme de suivi reposera sur l'implication et la collaboration d'un grand nombre d'intervenants. Au total, plus d'une vingtaine d'intervenants riverains et régionaux sont sollicités par sa mise en œuvre.

5.1 Les indicateurs de durabilité globaux (IG) - Suivi des tendances

ENJEU 1 QUALITÉ DE L'EAU ET BIODIVERSITÉ DU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS (GLSF)

- IG-1) Niveau trophique du GLSF
- IG-2) Concentrations en phosphore du GLSF
- IG-3) Concentrations en chlorophylle « a » du GLSF
- IG-4) Transparence de l'eau du GLSF
- IG-5) Oxygène dissous : Taux de saturation dans l'hypolimnion à la fin de l'été
- IG-6) Nombre de fleurs d'eau de cyanobactéries signalées par secteurs du GLSF
- IG-7) Qualité de l'eau des tributaires (charges nutritives et sédiments)
- IG-8) Indice d'état des sous-bassins versants (projet J. Leblond)
- IG-9) Succès de pêche pour les espèces sportives (perchaude, doré jaune, grand brochet, ouananiche)
- IG-10) Importance relative des prises pour les espèces sportives
- IG-11) Indice de la qualité ichtyologique
- IG-12) Indice de répartition de la faune aviaire aquatique

ENJEU 2 MISE EN VALEUR ÉCONOMIQUE DURABLE DU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS, DANS LE RESPECT DE SA CAPACITÉ DE SUPPORT

- IG-13) Achalandage annuel des commerces et activités récréotouristiques au GLSF

IG-14) Recettes annuelles engendrées par les activités récréotouristiques liées au GLSF

IG-15) Évolution de la valeur foncière des propriétés riveraines (vs non riveraines)

Note : Dans leur interprétation, ces indicateurs économiques doivent être mis en relation avec les indicateurs de la qualité de l'eau

ENJEU 3 SANTÉ PUBLIQUE ET QUALITÉ DE VIE DE LA POPULATION

IG-16) Nombre d'accidents et de plaintes impliquant les activités nautiques au GLSF

IG-17) Qualité bactériologique de l'eau aux plages publiques du GLSF

IG-18) Pourcentage de la population locale affirmant que le GLSF contribue de façon significative à leur qualité de vie

IG-6) Nombre de fleurs d'eau de cyanobactéries signalées par secteurs du GLSF

IG-19) Densité et toxicité des fleurs d'eau de cyanobactéries

5.2 Les indicateurs de durabilité spécifiques (IS) - Suivi des résultats

Objectif 1 Minimiser les impacts du marnage sur la qualité de l'eau et la biodiversité du GLSF

IS-1) Amplitude annuelle du marnage

Objectif 2 Assurer une performance environnementale optimale aux stations municipales d'assainissement des eaux usées

IS-2) Charges moyennes annuelles des effluents en phosphore et azote ammoniacal

IS-3) Nombre d'incidents (incluant les déversements mineurs) par année par station

IS-4) Charges annuelles en phosphore et en azote ammoniacal attribuables aux incidents

Objectif 3 Assurer la conformité et la performance des installations septiques isolées (ISI)

IS-5) Taux de conformité des ISI pour les cinq municipalités riveraines

IS-6) Taux de conformité (classe A) des ISI riveraines du GLSF (moins de 300 mètres) pour les cinq municipalités riveraines

Objectif 4 Restaurer et préserver la végétation riveraine du GLSF

IS-7) Pourcentage des propriétés riveraines du GLSF présentant une rive naturelle ou en voie de renaturalisation sur une profondeur de 5 mètres et plus

IS-8) Pourcentage des propriétés riveraines du GLSF présentant une rive conforme à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (10 ou 15 mètres)

IS-9) Pourcentage des rives du GLSF présentant une bande riveraine conforme à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (10 ou 15 mètres)

Objectif 5 Assurer la gestion adéquate des eaux usées des embarcations de plaisance

IS-10) Achalandage annuel des stations de vidange

Objectif 6 Atténuer les pressions sur la qualité de l'eau exercées par les activités agricoles et piscicoles, notamment en ce qui concerne le phosphore et les sédiments

IS-11) Pourcentage des entreprises agricoles ayant adhéré à un Plan d'accompagnement en agroenvironnement (PAA)

IS-12) Nombre d'entreprises agricoles reconnues chaque année par le MAPAQ pour avoir adopté une bonne pratique agroenvironnementale

Objectif 7 Minimiser les apports en sédiments et en phosphore provenant du réseau de drainage routier et des sols mis à nu

IS-13) Nombre de kilomètres de fossés municipaux présentant des conditions propices à l'érosion et au transport sédimentaire

Objectif 8 Minimiser l'impact des activités industrielles sur la qualité de l'eau

IS-14) Nombre d'avis d'infraction émis par le MDDEP auprès d'entreprises industrielles

Objectif 9 Minimiser les apports en sédiments et en phosphore provenant des activités forestières

IS-15) Nombre d'avis d'infraction émis chaque année auprès des producteurs forestiers (MRC, MDDEP, MRNF, municipalités)

IS-16) Nombre et pourcentage de producteurs reconnus inscrits aux programmes d'aide des Agences de mise en valeur de la forêt privée

Objectif 10 Développer les connaissances sur la qualité de l'eau du GLSF.

IS-17) Nombre d'échantillonnages réalisés et paramètres analysés chaque année

Objectif 11 Intégrer la prise en compte de la capacité de support du GLSF dans la planification du développement

IS-18) Nombre de municipalités ayant intégré la prise en compte de la capacité de support du GLSF dans la planification de leur développement

Objectif 12 Restaurer et préserver les habitats aquatiques et riverains

S-19) Superficie totale et kilomètres de rives des secteurs « hors parc » faisant l'objet de mesures particulières de conservation de l'habitat

IS-8) Pourcentage des rives du GLSF présentant une bande riveraine conforme à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (10 ou 15 mètres)

Objectif 13 Minimiser l'impact de la navigation de plaisance sur la faune et la flore du GLSF

IG-11) Indice de la qualité ichtyologique

IG-12) Indice de répartition de la faune aviaire aquatique

Objectif 14 Documenter et favoriser la restauration des populations de poissons au GLSF, dont notamment celle du doré jaune

IS-20) Nombre de jours où le niveau d'eau est inférieur à la cote de 286,1 m lors de la période de reproduction du doré jaune (avril-mai)

- IS-21) Succès de pêche pour le doré jaune
- IS-22) Importance relative des prises pour le doré jaune
- Objectif 15 Prévenir l'introduction d'espèces exotiques et envahissantes au GLSF et en limiter la prolifération**
- IS-23) Nombre et progression des espèces envahissantes répertoriées au GLSF
- Objectif 16 Favoriser la diversité et la qualité des activités récréotouristiques « de faible impact » au GLSF (activités nautiques et riveraines)**
- IS-24) Achalandage annuel des activités de récréotouristiques « de faible impact » au GLSF
- IS-25) Taux de satisfaction des visiteurs envers la qualité et la diversité des activités de récréotouristiques de nature liées au GLSF
- Objectif 17 Valoriser à des fins touristiques le patrimoine historique et naturel du GLSF**
- IS-26) Nombre de sites historiques et naturels liés au GLSF étant mis en valeur à des fins touristiques
- Objectif 18 Conserver et valoriser la qualité du paysage du GLSF**
- IS-27) Pourcentage des visiteurs affirmant avoir été enchantés par le paysage du GLSF
- Objectif 19 Réduire le risque à la santé publique associé à la qualité de l'eau du GLSF**
- IS-28) Incidence de cas sanitaires liés à la qualité de l'eau du GLSF (nombre de personnes atteintes et type de maladie)
- IS-29) Concentrations moyennes annuelles (eau brute) pour les principaux polluants d'intérêt en lien avec la qualité de l'eau potable

Objectif 20 Promouvoir un nautisme responsable et sécuritaire au GLSF

IS-30) Pourcentage de la population riveraine jugeant que le nautisme est pratiqué de façon sécuritaire au GLSF

Objectif 21 Assurer un accès public de qualité au GLSF pour l'ensemble de la population locale

IS-31) Pourcentage de la population non riveraine affirmant faire usage du GLSF pour la pratique d'activités sportives ou de loisirs

Objectif 22 Favoriser la participation de la population au sein d'activités de sensibilisation et d'actions environnementales en lien avec le GLSF

IS-32) Nombre d'activités et d'évènements publics liés à la préservation du GLSF et nombre de participants

Objectif 23 Assurer une consommation responsable et efficiente de l'eau potable prélevée au GLSF

IS-33) Consommation moyenne quotidienne *per capita* (comparée à celles d'autres villes comparables)

5.3 Les indicateurs administratifs - Suivi des engagements

Afin d'assurer un suivi des engagements, le RPGLSF invite les intervenants impliqués dans la mise en œuvre du plan d'action à rapporter, sur une base annuelle, leurs efforts à l'aide des indicateurs administratifs suivants :

- état de progression de l'action/projet (non amorcé, en cours ou complété);
- argent investi en cours d'année dans la réalisation de l'action;
- temps investi en cours d'année dans la réalisation de l'action.

Le recours au « tableau de bord des porteurs d'action », présenté à l'annexe 6, est suggéré afin de faciliter le transfert annuel au RPGLSF des informations concernant le suivi des engagements.

5.4 Évaluation continue et communication

À partir des informations colligées dans le cadre du programme de suivi, le RPGLSF envisage la production d'un rapport synthèse périodique portant à la fois sur l'état du GLSF et la performance du Plan d'intervention. Ce rapport, dont la forme demeure à définir, devra permettre au RPGLSF d'effectuer une réévaluation périodique des différents éléments du Plan d'intervention et d'y apporter les ajustements requis en cours de route. Adaptées à un format vulgarisé, ces informations fourniront également un outil de communication de grande valeur afin de maintenir la population informée au sujet du GLSF et son évolution, de même que des efforts investis pour sa préservation et sa mise en valeur.



Chapitre 6

Conclusion

Les défis que sous-tend la préservation du Grand lac Saint-François n'ont d'égal que les dimensions imposantes de celui-ci, la panoplie d'usages qu'il supporte et la diversité des intervenants qui en sont concernés. Avec 51 km² de superficie, 117 km de rives, une multitude d'intervenants riverains et un bassin versant de plus de 1 200 km², il va sans dire que la clé du succès pour la gestion durable de ce plan d'eau majestueux repose en grande partie dans la responsabilisation des intervenants, leur collaboration accrue et la coordination de leurs efforts. C'est pour cette raison que le RPGLSF a entrepris en 2007, parallèlement à plusieurs actions menées sur le terrain, l'important exercice de planification concertée ayant mené à l'adoption, en janvier 2010, du présent Plan d'intervention. Celui-ci se veut un outil de planification intégré, capable d'encadrer l'ensemble des initiatives au sein d'une stratégie commune et à long terme.

Le *Plan d'intervention en développement durable au Grand lac Saint-François* est un projet ambitieux et, à plusieurs égards, unique au Québec. Son caractère participatif, le nombre d'acteurs impliqués, l'intégration de principes de développement durable, de même que la portée et le niveau de détail de son plan d'action et de son programme de suivi figurent parmi les caractéristiques qui le démarquent des approches de planification conventionnelles. Par l'adoption d'une telle approche, le RPGLSF a souhaité contribuer à la mise en place d'un cadre de gestion intégrée de l'eau adapté au contexte du Grand lac Saint-François et ainsi adhérer pleinement à l'esprit de la *Politique nationale de l'eau* du Québec et de la *Loi visant à affirmer le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*. En ce sens, le projet se veut complémentaire au travail remarquable conduit par le COGESAF à l'échelle des bassins versants de la rivière Saint-François.

La démarche a permis d'aborder près d'une vingtaine de préoccupations exprimées par les membres du RPGLSF, portant à la fois sur la protection du Grand lac Saint-François, sa mise en valeur durable ainsi que sur la santé et

la qualité de vie des riverains et usagers. À la suite de l'analyse de ces préoccupations, quatre grands enjeux ont pu être déterminés afin de structurer l'ensemble du Plan d'intervention: 1. Qualité de l'eau et biodiversité; 2. Mise en valeur économique durable du Grand lac Saint-François, dans le respect de sa capacité de support; 3. Santé publique et qualité de vie de la population; 4. Pérennité du Plan d'intervention.

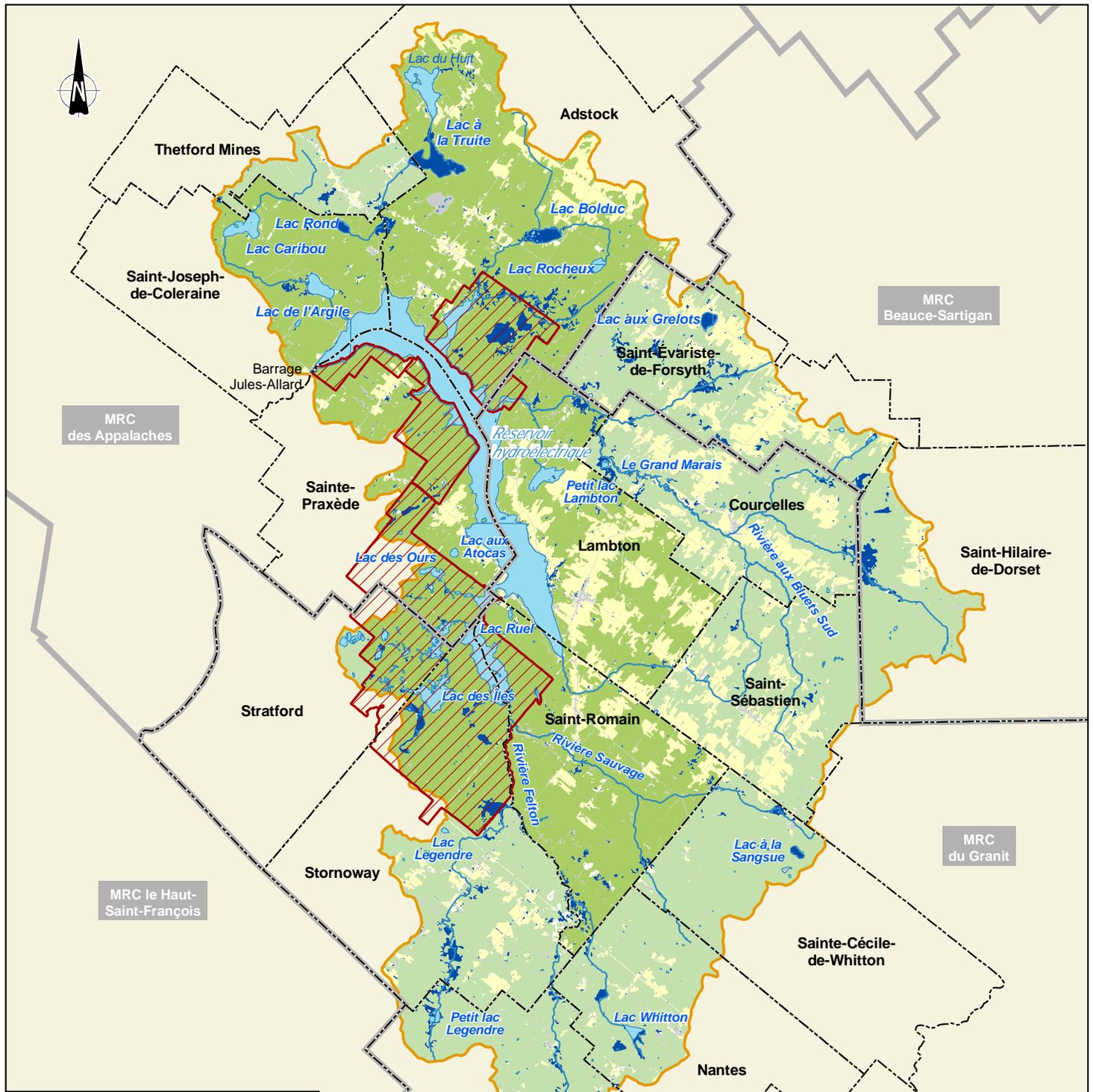
Une série de 26 objectifs, portant sur un horizon de 10 ans, ont ensuite été formulés afin de progresser vers la réussite des quatre grands enjeux. Chacun de ces objectifs a fait l'objet d'un diagnostic spécifique et a été associé à un ou plusieurs indicateurs de durabilité. Enfin, des actions précises ont été identifiées et priorisées pour chaque objectif, accompagnées de cibles d'une visée de 3 à 5 ans et de précisions quant aux modalités opérationnelles. Dans l'ensemble, 57 actions ont été retenues, complétées par un programme de suivi composé d'une cinquantaine d'indicateurs environnementaux, sociaux et économiques.

Il importe de souligner une fois de plus que le Plan d'intervention en développement durable au Grand lac Saint-François est le fruit de la réflexion et des échanges tenus dans le cadre des rencontres du RPGLSF. Ainsi, l'ensemble de ses composantes (enjeux, orientations, objectifs, cibles, actions et indicateurs) ont été formulées et validées par les intervenants du milieu, lesquels seront aussi les artisans de leur mise en œuvre.

Le Plan d'intervention en main, le RPGLSF dispose maintenant d'un outil de grande valeur venant l'appuyer dans la poursuite de ses efforts pour la protection du Grand lac Saint-François. L'agenda des prochaines années est, certes, bien chargé. Mais combien stimulant ! L'engagement, le dynamisme et la collaboration exceptionnelle démontrés au cours de ce processus par les acteurs locaux et régionaux concernés permettent de croire en un avenir serein pour le Grand lac Saint-François, où tous « bénéficient d'un lac en santé et accessible, sur lequel veille une communauté concertée et engagée en développement durable. »



Annexe 1
Territoire à l'étude



Limites

- MRC
- Municipalité
- Parc Frontenac
- Bassin versant du Grand lac Saint-François

Territoire

- Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François (RPGLSF)

Utilisations du sol

- Anthropique
- Agricole
- Forestière
- Milieu humide

Plan d'intervention en développement durable au Grand lac Saint-François

Annexe 1

Territoire à l'étude



Sources :

Base : Cogesaf 2007

Données : Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2004

Fichier GENIVAR : Q110808_a1_ter_etude_letter_100506.mxd

Mai 2010





Annexe 2
Plan d'action à court terme

Plan d'intervention du Grand lac Saint-François

Annexe 2 - Plan d'action à court terme

Suivi de la mise en œuvre - Janvier 2010

Description des actions	Livrable	Organisme porteur (et partenaires)	Membre du RPGLSF responsable du suivi	Échéance	Progression (en cours, complétée, non amorcée)
1. Impacts du marnage sur la qualité de l'eau et de l'écosystème					
1.1 Assurer le maintien d'un mécanisme de concertation adéquat au sujet de la gestion des niveaux d'eau.	Identification du mécanisme de concertation le plus adéquat	COGESAF (RPGLSF; CEHQ)	Catherine Frizzle	juil-09	
1.2 Préciser les objectifs poursuivis par le MDDEP avec le CEHQ concernant le mode de gestion actuel des niveaux d'eau et celui projeté pour les années avenir.	Description des objectifs poursuivis par le MDDEP	CEHQ	Michel Lamontagne	oct-09	En cours
1.3 Faire part des préoccupations environnementales, sociales et économiques du RPGLSF au CEHQ du MDDEP.	Communication officielle	RPGLSF	René Charest	juil-09	Complétée
1.4 Faire des démarches auprès du MRNF de la Chaudière-Appalaches afin qu'il réalise, suite à la revue de littérature de Houde-Fortin (2007), une analyse des impacts réels du marnage au GLSE.	Demande officielle	RPGLSF (ARGLSF, municipalités et MRC)	René Charest	Cette action est reprise par le Plan d'intervention	
2. Impacts des stations d'épuration municipales (STEPM) sur la qualité de l'eau					
2.1 Inviter le MAMR à venir présenter au RPGLSF un portrait de la performance environnementale des stations d'épuration municipales du bassin versant et à discuter des solutions possibles afin d'améliorer la situation.	Rencontre d'information avec le MAMR	RPGLSF (municipalités)	Ghislain Bolduc	Action reportée à 2010	
2.2 Établir une procédure d'échange d'informations entre les opérateurs des stations d'épuration et le RPGLSF (signal des déversements, épisodes de fortes charges polluantes, accidents, etc.) dans le but notamment de faciliter l'interprétation des résultats du suivi de la qualité de l'eau des tributaires.	Procédure d'échange d'informations établie entre les STEPM et le RPGLSF	RPGLSF (municipalités)	Ghislain Bolduc	Cette action est reprise par le Plan d'intervention	

Description des actions	Livrable	Identification de l'organisme porteur (et partenaires)	Membre du RPGLSF responsable du suivi	Échéance	Progression (en cours, complétée, non amorcée)
3. Impacts, conformité et gestion des installations sanitaires isolées (ISI)					
3.1 Participer aux travaux terrains prévus au cours de l'été 2009 dans le cadre du programme PAPA et profiter de cette occasion unique pour assurer une uniformité entre les municipalités au niveau des inventaires de conformité.	Obtenir un portrait de la conformité des ISI à l'échelle des cinq municipalités riveraines	MRC Le Granit et MRC Appalaches (municipalités riveraines)	Ghislain Bolduc	oct-09	Complété
4. Dégradation du milieu riverain					
4.1 Soutenir l'initiative du projet « Belles Rives » proposée par l'Association des riverains du Grand lac Saint-François.	Soutien en argent ou en services	Municipalités, ministères et partenaires socio-économiques	Roger Lamothe	juil.-09	Complété
4.2 Étudier la possibilité d'un règlement uniforme visant le reboisement des rives pour les cinq municipalités.	Projet de règlement commun	Municipalités (MRC)	Yves Samson	Cette action est reprise par le Plan d'intervention	
5. Impacts de la navigation de plaisance sur la qualité de l'eau et sur l'habitat du poisson					
5.1 Revoir la signalisation nautique afin de simplifier les messages et d'augmenter son efficacité.	Plan de communication	Patrouille nautique (PNF)	René Charest	automne 09	En cours
5.2 Promouvoir la station de vidange des eaux usées de la marina Le Grand Bleu, laquelle s'avère méconnue et sous-exploitée.	Existence de la station de vidange signalée aux plaisanciers	Patrouille nautique et ARGLSF	René Charest	juil-09	En cours
5.3 Poursuivre les démarches vers l'annexion du GLSF au Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance.		Municipalités (ARGLSF)	Ghislain Bolduc		En cours

Description des actions	Livrable	Identification de l'organisme porteur (et partenaires)	Membre du RPGLSF responsable du suivi	Échéance	Progression (en cours, complétée, non amorcée)
6. Rejets de phosphore de la pisciculture					
6.1 Obtenir un portrait de la performance environnementale au niveau des rejets en phosphore et autres contaminants.	Présentation par l'entreprise de leur performance et effort en matière d'environnement	Pisciculture	Raymonde Lapointe	Cette action est reprise par le Plan d'intervention	
7. Eutrophisation					
7.1 Adhérer au Réseau de Suivi Volontaire des lacs du MDDEP.	Adhésion au RSV-lac. Premiers échantillonnages au cours de l'été 2009	ARGLSF (municipalités)	Michel Lamontagne	adhésion: fevr-09; terrain : été-09	Complété
7.2 Poursuivre le suivi de la qualité de l'eau des tributaires.	Données sur la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau des tributaires	PNF (municipalités)	René Charest	été -09	Complété
8. Cyanobactéries					
8.1 Assurer une vigie avec le Guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries du MDDEP.	Formation de riverains « sentinelles » capables de reconnaître et de documenter les fleurs d'eau	ARGLSF (MDDEP et Direction de la santé publique)	ARGLSF	mai-09	En cours
8.2 Soutenir les efforts de la Santé publique visant à communiquer le risque associé aux épisodes de cyanobactéries et à divulguer leurs nombreux outils de sensibilisation.	Meilleure communication du risque et des mesures de précaution lors d'épisodes de cyanobactéries	ARGLSF (Santé publique, municipalités)		été-09	Complété
9. Diminution des effectifs de dorés jaunes					
9.1 Solliciter le MRNF de la Chaudière-Appalaches afin d'obtenir un bilan de l'évolution des recommandations émises en 2001 par ce même Ministère (MAJOR, 2001).	Bilan de l'évolution des recommandations	MRNF	René Charest	oct-09	Complété
9.2 Réaliser le portrait de la qualité de la pêche à l'aide d'un carnet de pêcheur.	Élaboration du carnet et compilation des données pour 2009	ARGLSF	Michel Lamontagne		Complété

Description des actions	Livrable	Identification de l'organisme porteur (et partenaires)	Membre du RPGLSF responsable du suivi	Échéance	Progression (en cours, complétée, non amorcée)
10. Impacts des activités agricoles sur la qualité de l'eau					
10.1 Obtenir un portrait synthèse des activités agricoles autour du GLSF.	Portrait synthèse	MAPAQ	Sonia Gagné	juil.-09	Non amorcée
10.2 Présenter des projets au programme Prime-Vert : cibler et accompagner les agriculteurs dans le montage et le dépôt de projets pour l'été 2009.	Dépôt de projets de reboisement des rives au programme Prime-Vert	MAPAQ (UPA et municipalités)	Sonia Gagné	mai-09	Complété
11. Communication et sensibilisation des citoyens					
11.1 Rendez-vous sur le GLSF 2009.	Tenue d'une journée de sensibilisation « grand public »	PNF (COGESAF)	René Charest et Catherine Frizzle	printemps 2009	Complété

Code de couleur

Préoccupations jugées « TRÈS IMPORTANTES »
Préoccupations jugées « IMPORTANTES »



Annexe 3
Cadre stratégique

ANNEXE 3 - CADRE STRATÉGIQUE

VISION	Les riverains et utilisateurs du GLSF bénéficient, aujourd’hui et demain, d’un lac en santé et accessible, sur lequel veille une communauté concertée et engagée en développement durable.				
PRINCIPES	Santé et qualité de vie; Équité et solidarité sociales; Protection de l’environnement; Efficacité économique; Participation et engagement; Accès au savoir; Subsidiarité; Partenariat et coopération intergouvernementale; Prévention; Précaution; Protection du patrimoine culturel; Préservation de la biodiversité; Respect de la capacité de support des écosystèmes; Production et consommation responsables; Pollueur payeur; Internationalisation des coûts				
ENJEUX	Qualité de l’eau et biodiversité		Mise en valeur économique durable du GLSF, dans le respect de sa capacité de support	Santé publique et qualité de vie de la population	
ORIENTATIONS	1.1 Assurer la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François	1.2 Protéger et restaurer la biodiversité du Grand lac Saint-François	2.1 Préserver et valoriser le potentiel du GLSF pour le récréotourisme « de faible impact ».	3.1 Protéger la santé et la sécurité du public	3.2 Développer un sentiment de fierté et d'intendance envers le GLSF
OBJECTIFS	<p>1. Minimiser les impacts du marnage sur la qualité de l'eau et la biodiversité du GLSF</p> <p>2. Assurer une performance environnementale optimale aux stations municipales d'assainissement des eaux usées</p> <p>3. Assurer la conformité et la performance des installations sanitaires isolées (ISI)</p> <p>4. Restaurer et préserver la végétation riveraine du Grand lac Saint-François</p> <p>5. Assurer la gestion adéquate des eaux usées des embarcations de plaisance</p> <p>6. Atténuer les pressions sur la qualité de l'eau exercées par les activités agricoles et piscicultures, notamment au niveau du phosphore et des sédiments</p> <p>7. Minimiser les apports en sédiments et en phosphore provenant du réseau de drainage routier et des sols mis à nu</p> <p>8. Minimiser l'impact des activités industrielles sur la qualité de l'eau</p> <p>9. Minimiser les apports en sédiments et en phosphore provenant des activités forestières</p> <p>10. Développer les connaissances sur la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François.</p> <p>11. Intégrer la prise en compte de la capacité de support du Grand lac Saint-François dans la planification du développement</p>	<p>12. Restaurer et préserver l'habitat aquatique et riverain</p> <p>13. Minimiser l'impact de la navigation de plaisance sur la faune et la flore du Grand lac Saint-François</p> <p>14. Documenter et favoriser la restauration des populations de poissons au Grand lac Saint-François, dont notamment le doré jaune</p> <p>15. Prévenir l'introduction et limiter la prolifération d'espèces exotiques et envahissantes au Grand lac Saint-François</p>	<p>16. Favoriser la diversité et la qualité des activités de récréotourisme « de faible impact » au Grand lac Saint-François (activités nautiques et riveraines)</p> <p>17. Valoriser à des fins touristiques le patrimoine historique et naturel du Grand lac Saint-François</p> <p>18. Conserver et valoriser la qualité du paysage du Grand lac Saint-François</p>	<p>19. Réduire le risque à la santé publique associé à la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François</p> <p>20. Promouvoir un nautisme responsable et sécuritaire au Grand lac Saint-François</p>	<p>21. Assurer un accès public de qualité au Grand lac Saint-François pour l'ensemble de la population locale</p> <p>22. Favoriser la participation de la population au sein d'activités de sensibilisation et d'actions environnementales en lien avec le Grand lac Saint-François</p> <p>23. Assurer une consommation responsable et efficiente de l'eau potable prélevée au Grand lac Saint-François</p>



Annexe 4
Plan d'action détaillé

Plan d'intervention du Grand lac Saint-François

Annexe 4 - Plan d'action détaillé

Version adoptée le 26 janvier 2010

ACTION/PROJET		PORTEUR (et partenaire)	Priorité accordée à l'action	Approche suggérée	Horizon 2013-2015 (Cibles sur 3 à 5 ans)
ENJEU 1 : QUALITÉ DE L'EAU ET BIODIVERSITÉ					
Orientation 1.1 : Assurer la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François					
Objectif 1 Minimiser les impacts du marnage sur la qualité de l'eau et la biodiversité du GLSF (très important)					
1	Obtenir du gouvernement du Québec (et autres partenaires) un plan de travail et de financement visant à documenter les impacts du marnage au GLSF (qualité de l'eau et biodiversité).	RPGLSF (MDDEP, MRNF)	Élevée	Demande officielle du RPGLSF et démarchage auprès des ministères concernés (MDDEP et MRNF).	a) Plan de travail et de financement adopté par le MDDEP/MRNF et endossé par le RPGLSF d'ici 2013
2	Contribuer à (et assurer) l'adoption d'un plan de gestion du barrage Jules-Allard qui réponde aux préoccupations des riverains du GLSF.	RPGLSF (CEHQ)	Élevée	1) Relance du comité de consultation sur la gestion du barrage; 2) Formulation claire des préoccupations, besoins et attentes du RPGLSF.	b) Plan de gestion adopté par le CEHQ et endossé par le RPGLSF d'ici 2013
Objectif 2 Assurer une performance environnementale optimale aux stations municipales d'assainissement des eaux usées (très important)					
3	Établir une procédure d'échange d'information entre les opérateurs des stations d'épuration et le RPGLSF (rapport des incidents et des charges polluantes associées).	Lambton et Saint-Romain	Très élevée	Formulaire standardisé remis annuellement au RPGLSF par les opérateurs.	a) Procédure en vigueur d'ici 2013
4	Évaluer les possibilités d'amélioration des performances actuelles aux stations de Lambton et de Saint-Romain (faisabilité technique et évaluation des coûts).	Lambton et Saint-Romain (MAMROT)	Élevée	Évaluation en régie, avec l'aide du MAMROT.	b) Évaluations complétées pour les deux stations d'ici 2013
Objectif 3 Assurer la conformité et la performance des installations sanitaires isolées (ISI) (important)					
5	Mettre en œuvre les recommandations des plans correcteurs du <i>Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA)</i> .	Municipalités (MRC)	Moyenne	Intégrer le suivi de la mise en œuvre des plans correcteurs au calendrier de rencontres du RPGLSF.	a) Taux de conformité des ISI riveraines (moins de 300 m) supérieur à 90 % d'ici 2013.
6	Compléter les relevés sanitaires et les plans correcteurs pour l'ensemble du territoire.	Municipalités (MRC)	Moyenne	1) Relevés conformes aux orientations du MDDEP.	b) Relevés complétés pour chacune des municipalités d'ici 2015
7	Mettre en place un programme de vidange des installations sanitaires isolées à Sainte-Praxède (et maintenir les programmes existants dans les autres municipalités).	Sainte-Praxède	Élevée	Évaluer la possibilité d'une entente de service avec une municipalité ou MRC voisine.	c) Les cinq municipalités riveraines participent à un programme de vidange des ISI d'ici 2013.

ACTION/PROJET		PORTEUR (et partenaire)	Priorité accordée	Approche suggérée	Horizon 2013-2015 (Cibles sur 3 à 5 ans)
Objectif 4 Restaurer et préserver la végétation riveraine du GLSF (très important)					
8	Caractériser l'état de la bande riveraine sur l'ensemble du lac.	ARGLSF	Très élevée	Observations sur le terrain et photos, propriété par propriété, à partir d'une embarcation; Traitement des données colligées en 2008-2009 par l'Association.	a) D'ici 2015, au moins 100 % des rives situées en dehors du parc national présentent une bande riveraine naturelle ou en voie de renaturation sur une profondeur d'au moins 5 mètres.
9	Poursuivre les campagnes estivales de renaturation des rives.	Municipalités (ARGLSF)	Très élevée	Subventions municipales pour l'achat de plants.	
10	Harmoniser la réglementation des cinq municipalités riveraines visant la protection et la renaturation des rives ET établir une stratégie commune pour son renforcement.	Municipalités (MRC, ARGLSF)	Très élevée	1) Projet de règlement commun; 2) Partage d'une ressource commune pour le suivi sur le terrain.	b) Renforcement du suivi sur le terrain et de l'application de la réglementation d'ici 2013
Objectif 5 Assurer la gestion adéquate des eaux usées des embarcations de plaisance (important)					
11	Adopter et mettre en oeuvre un plan de communication environnementale dirigé aux plaisanciers (volet eaux usées).	ARGLSF	Moyenne	1) Révision du contenu et des modes de diffusion de la Charte de l'éthique du plaisancier; 2) Lancement médiatique de la nouvelle Charte; 3) Recours aux bulletins municipaux et journal de l'ARGLSF; 4) Affichage aux marinas et débarcadères; 5) Sensibilisation par la patrouille nautique.	a) Plan de communication en opération d'ici 2013
12	Instaurer une station de vidange des eaux usées des embarcations de plaisance dans le secteur sud du lac.	Lambton	Élevée		b) Station en opération d'ici 2013
13	Poursuivre les démarches vers l'annexion du GLSF au <i>Règlement provincial sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (Q-2, r.18.0001)</i> .	Municipalités (ARGLSF)	Moyenne	Joindre un appui formel du RPGLSF à la demande d'annexion.	c) Annexion du GLSF au règlement d'ici 2015
Objectif 6 Atténuer les pressions sur la qualité de l'eau exercées par les activités agricoles et piscicultures, notamment au niveau du phosphore et des sédiments (très important)					
14	Dans une approche commune, identifier les exploitations agricoles non conformes au niveau de l'accès du bétail au cours d'eau et de la bande riveraine en culture annuelle.	RPGLSF (Municipalités)	Élevée	Embauche d'une ressource commune pour un inventaire terrain de type SAGE le long des principaux cours d'eau (localisation géoréférencée des exploitations non conformes).	a) Suivi sur le terrain accru d'ici 2013; b) Retrait de l'accès du bétail aux cours d'eau complété d'ici 2013; c) Progrès significatif des bandes riveraines en cultures annuelles d'ici 2015.
15	Exercer un suivi personnalisé auprès des exploitations identifiées non conformes (accès du bétail aux cours d'eau et bandes riveraines en culture annuelle).	Municipalités (RPGLSF, UPA, MAPAQ)	Très élevée	Avis écrit aux producteurs non conformes, tout en rappelant les ressources disponibles en soutien aux agriculteurs.	
16	Établir une procédure d'échange d'information entre les opérateurs de piscicultures et le RPGLSF (suivi de la qualité des effluents).	RPGLSF (piscicultures)	Élevée	Communication au RPGLSF des résultats du suivi de la qualité des effluents réalisé par l'exploitant.	c) Procédure en vigueur d'ici 2013

ACTION/PROJET		PORTEUR (et partenaire)	Priorité accordée	Approche suggérée	Horizon 2013-2015 (Cibles sur 3 à 5 ans)
Objectif 7 Minimiser les apports en sédiments et en phosphore provenant du réseau de drainage routier et des sols mis à nu (important)					
17	Localiser les principaux foyers d'érosion actuels sur le réseau routier (chemins, ponceaux et fossés) et adopter des stratégies de correction.	Municipalités (MRC)	Moyenne	1) Intégrer l'ensemble de ces actions à l'intérieur de <i>Plans de contrôle de l'érosion</i> adoptés par chacune des municipalités; 2) Projet de règlement commun (contrôle des sédiments lors de travaux); 3) Partage d'une ressource commune pour le suivi sur le terrain; 4) Prévoir la formation du personnel de voirie et des entrepreneurs; 5) Produire un guide explicatif sur les bonnes pratiques; 6) S'inspirer des nombreux exemples de la région, tel que Magog.	a) Diagnostics municipaux complétés d'ici 2013
18	Compléter l'intégration de la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés routiers dans la réglementation et dans la pratique municipale.	Municipalités (MTQ)	Élevée		b) Application généralisée de la méthode du tiers inférieur (là où les conditions le permettent) d'ici 2013
19	Adopter des normes communes visant à contrôler l'érosion et le transport de sédiments lors des travaux impliquant un remaniement et/ou mise à nu des sols, incluant l'aménagement de nouveaux fossés routiers.	Municipalités (MRC)	Élevée		c) Normes communes adoptées d'ici 2013
Objectif 8 Minimiser l'impact des activités industrielles sur la qualité de l'eau (important)					
20	Documenter et assurer la conformité des rejets industriels (eaux usées et eaux de ruissellement) sur le territoire des cinq municipalités riveraines.	Municipalités (MDDEP)	Moyenne	1) Porter une attention particulière aux usines de transformation du bois et aux carrières et sablières; 2) Demandes d'information officielles au MDDEP (localisation des entreprises, exigences et conformité) et aux entreprises ciblées (informations sur les rejets et le suivi effectué).	a) Les industries concernées possèdent toutes un plan de gestion du ruissellement conforme aux orientations du MDDEP d'ici 2013
Objectif 9 Minimiser les apports en sédiments et en phosphore provenant des activités forestières (très important)					
21	Réviser la réglementation municipale actuelle sur la foresterie afin de (1) en assurer l'harmonisation à l'échelle des municipalités riveraines et (2) y intégrer les saines pratiques environnementales, notamment en milieu riverain (lacs et cours d'eau).	Municipalités (MRC)	Très élevée	S'inspirer de l'approche innovatrice de la MRC Memphrémagog (règlement 6-07).	a) Harmonisation (et bonification) des règlements municipaux d'ici 2013
22	Renforcer le suivi sur le terrain auprès des producteurs forestiers.	Municipalités (Agences de mise en valeur de la forêt privée, MRC)	Élevée	1) Municipalités de la MRC du Granit : établir une entente de service avec une ressource commune en foresterie; 2) Municipalités de la MRC des Appalaches : élargir l'entente de service actuelle avec la MRC afin d'accroître le suivi terrain.	b) Suivi sur le terrain accru d'ici 2013
23	Accroître la promotion des programmes des Agences de mise en valeur de la forêt privée	Municipalités et MRC	Élevée	Promotion systématique lors de l'autorisation des travaux.	c) Nombre accru de bénéficiaires d'ici 2013

ACTION/PROJET		PORTEUR (et partenaire)	Priorité accordée	Approche suggérée	Horizon 2013-2015 (Cibles sur 3 à 5 ans)
Objectif 10 Développer les connaissances sur la qualité de l'eau du GLSF (important)					
24	Suivre, au moins tous les trois ans, l'évolution de l'état trophique du GLSF	ARGLSF et PNF (MDDEP)	Élevée	Maintenir la participation au programme de suivi volontaire des lacs du MDDEP.	a) Suivi périodique de la qualité de l'eau (niveau trophique) instauré d'ici 2013
25	Établir et réaliser un plan quinquennal de suivi de la qualité de l'eau des principaux tributaires, incluant une stratégie de financement.	ARGLSF et PNF (Réseau-rivières du MDDEP)	Élevée	1) Envisager le parrainage du plan par des commanditaires locaux; 2) Communiquer les résultats au grand public (et offrir une visibilité aux partenaires).	b) Consolidation du suivi des tributaires d'ici 2013
Objectif 11 Intégrer la prise en compte de la capacité de support du GLSF dans la planification du développement. (très important)					
26	Documenter la capacité de support en phosphore du GLSF.	CRECA (MRC et MAMROT)	Élevée	Mandat externe	a) Capacité de support établie d'ici 2015
Orientation 1.2 : Protéger et restaurer la biodiversité du Grand lac Saint-François					
Objectif 12 Restaurer et préserver l'habitat aquatique et riverain (important)					
27	Identifier, documenter et cartographier les secteurs d'habitats aquatiques et riverains sensibles situés en dehors du parc national.	CRECA (Municipalités, MRNF, PNF)	Moyenne	Projet mené en régie par le CRECA, avec le soutien des partenaires (municipalités, PNF, MRNF).	a) Inventaires complétés d'ici 2013
28	Établir et intégrer à la réglementation municipale des mesures de conservation pour les secteurs d'habitats sensibles identifiés.	Municipalités (MRNF)	Moyenne	Validation par le MRNF des mesures de conservation proposées.	b) Mesures de conservation intégrées à la réglementation municipale d'ici 2015
Objectif 13 Minimiser l'impact de la navigation de plaisance sur la faune et la flore du GLSF (important)					
29	Adopter et mettre en oeuvre un plan de communication environnementale dirigé aux plaisanciers (volet faune et flore).	PNF et ARGLSF	Moyenne	Idem que pour l'action 11, à quoi s'ajoute la suggestion suivante : Production et affichage d'une carte thématique sur les secteurs d'habitats sensibles, avec recommandations sur les pratiques à adopter selon les secteurs.	a) Plan de communication en opération d'ici 2015

ACTION/PROJET		PORTEUR (et partenaire)	Priorité accordée	Approche suggérée	Horizon 2013-2015 (Cibles sur 3 à 5 ans)
Objectif 14 Documenter et favoriser la restauration des populations de poissons au GLSF, dont notamment le doré jaune (important)					
30	Mettre à jour les connaissances sur l'état du doré jaune au GLSF.	MRNF	Élevée	Étude prévue par le MRNF.	a) Étude complétée d'ici 2013
31	Localiser les frayères d'éperlan arc-en-ciel.	ARGLSF (MRNF et PNF)	Faible	Observations sur le terrain par des riverains bénévoles, suivant les orientations du MRNF.	b) Ensemble des sites potentiels visités d'ici 2013
32	Maintenir un carnet du pêcheur permanent et encourager son utilisation.	ARGLSF et MRNF (PNF et marinas)	Élevée	Ajout de boîtes pour le dépôt des carnets aux principaux débarcadères.	c) Carnet maintenu et utilisation accrue d'ici 2013
Objectif 15 Prévenir l'introduction et limiter la prolifération d'espèces exotiques et envahissantes au GLSF (souhaitable)					
33	Instaurer et faciliter la vidange des eaux de ballaste et le lavage obligatoires des bateaux, remorques et accessoires aux débarcadères publics.	Municipalités (marinas, PNF, ARGLSF)	Faible	1) Projet de règlement municipal commun; 2) Instauration d'une vignette permanente pour les embarcations dont le GLSF est le point d'attache; 3) Identifier des stations de lavage accréditées et, si nécessaire, en instaurer (ex.aux garages municipaux); 4) Affichage aux débarcadères; 5) Surveillance par la patrouille nautique.	a) Mesures communes en place d'ici 2013
34	Établir un plan de communication adressé aux riverains et usagers du GLSF sur les espèces exotiques « à risque » et les mesures préventives à adopter.	ARGLSF et PNF	Moyenne	1) Recours aux nombreux outils de sensibilisation existants (RAPPEL, etc.); 2) Affichage de l'information aux débarcadères; 3) Ajout à la Charte d'éthique du plaisancier.	b) Information de la population riveraine d'ici 2013

ACTION/PROJET		PORTEUR (et partenaire)	Priorité accordée	Approche suggérée	Horizon 2013-2015 (Cibles sur 3 à 5 ans)
ENJEU 2 : MISE EN VALEUR ÉCONOMIQUE DURABLE DU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS, DANS LE RESPECT DE SA CAPACITÉ DE SUPPORT					
Orientation 2.1 : Préserver et valoriser le potentiel du GLSF pour le récréotourisme « de faible impact ».					
Objectif 16 Favoriser la diversité et la qualité des activités de récréotourisme « de faible impact » au GLSF (activités nautiques et riveraines) (important)					
35	Conduire une étude d'opportunité visant à définir les bases d'une stratégie municipale de mise en valeur récréotouristique du GLSF, axée sur les activités de faible impact écologique.	Municipalités et PNF	Moyenne	1) Mandat commun externe; 2) Implication de la Table d'harmonisation du Parc national dans la coordination de l'étude; 3) Envisager une demande de subvention auprès du Fonds de soutien des territoires en difficulté, volet 1, du MAMROT.	a) Évaluation des opportunités complétée pour chaque municipalité d'ici 2013
36	Compléter le développement du réseau cyclable du GLSF (secteur nord).	SDE Thetford et PNF	Moyenne	1) Résoudre la traverse de la rivière aux Bluets; 2) Établir des partenariats financiers.	b) Réseau cyclable complété d'ici 2013
37	Développer une image et une stratégie promotionnelle pour le GLSF axées sur le récréotourisme « de faible impact ».	PNF (Tourisme Thetford)	Moyenne	1) Conception graphique par une firme de publicité; 2) Formation d'un sous-comité pour le développement d'une stratégie promotionnelle.	c) Une image promotionnelle axée sur le récréotourisme « de faible impact » est endossée par l'ensemble des intervenants d'ici 2015
38	Adopter une stratégie d'ensemencement et de gestion visant à accroître la qualité de pêche au GLSF, tout en limitant les pressions sur les populations de poisson actuelles.	MRNF (ARGLSF)	Élevée	Étudier la possibilité de créer une aire faunique communautaire.	a) Stratégie adoptée d'ici 2013
Objectif 17 Valoriser à des fins touristiques le patrimoine historique et naturel du GLSF (souhaitable)					
39	Identifier les sites et éléments d'intérêt patrimonial liés au GLSF et évaluer leur potentiel de mise en valeur.	Municipalités et PNF (Société d'histoire locale)	Moyenne	Partenariat avec une société d'histoire de la région.	a) Identification et évaluation des sites d'intérêt complétées d'ici 2013
Objectif 18 Conserver et valoriser la qualité du paysage du GLSF (important)					
40	Définir une stratégie (besoins, enjeux, objectifs et unités paysagères) en matière de protection du paysage du GLSF.	RPGLSF (MRC, UPA, CRECA, Syndicats prod. forestiers)	Moyenne	1) Formation d'un sous-comité de travail sur le paysage; 2) Obtenir un soutien technique d'une équipe universitaire ou d'une organisation spécialisée; 3) Implication des comités consultatifs en urbanisme et comités de développement locaux.	a) Évaluation des unités paysagères complétée d'ici 2013
41	Intégrer aux règlements de contrôle intérimaire des MRC du Granit et des Appalaches des dispositions favorisant la protection du paysage du GLSF.	Municipalités et MRC	Moyenne		b) Intégration à la réglementation municipale de mesures de protection du paysage d'ici 2015

ACTION/PROJET	PORTEURS	Priorité accordée	Approche suggérée	Horizon 2013-2015	
ENJEU 3 : SANTÉ PUBLIQUE ET QUALITÉ DE VIE DE LA POPULATION					
Orientation 3.1 : Protéger la santé et la sécurité du public					
Objectif 19 Réduire le risque à la santé publique associé à la qualité de l'eau du GLSF (très important)					
42	Établir un réseau de surveillance volontaire des cyanobactéries visant à faciliter le dépistage rapide et le suivi des fleurs d'eau par les riverains et usagers.	RPGLSF (ARGLSF, MDDEP, PNF, municipalités, COGESAF)	Moyenne		a) Procédure conforme aux orientations du MDDEP en vigueur d'ici 2013
43	Définir les bases d'une approche concertée vers un plan de protection « à la source » de l'eau potable.	RPGLSF (Thetford Mines)	Moyenne	1) Prévoir au calendrier du RPGLSF une série de rencontres sur ce thème, avec la participation de la Ville de Thetford Mines; 2) Envisager un partenariat avec le MDDEP pour un projet pilote au GLSF en matière de protection des sources d'eau potable.	b) Dialogue établi d'ici 2013 sur l'approche à privilégier en matière de protection « à la source » de l'eau potable au GLSF
Objectif 20 Promouvoir un nautisme responsable et sécuritaire au GLSF (important)					
44	Effectuer une mise à jour de la réglementation en vigueur portant sur la sécurité nautique, ainsi que des approches pour son application.	Comité d'appl. de la patrouille nautique	Élevée	Prévoir une rencontre thématique dans le calendrier annuel du RPGLSF.	a) Mise à jour de la réglementation et de l'approche d'ici 2013
45	Adopter et mettre en œuvre un plan de communication dirigé aux plaisanciers (volet éthique et sécurité nautique).	ARGLSF (patrouille nautique, marinas)	Élevée	1) Idem que pour l'action no 13; 2) Recours aux nombreux outils de sensibilisation disponibles (Bureau de la sécurité nautique, RAPPEL, etc.).	b) Plan de communication en vigueur d'ici 2013
Orientation 3.2 : Développer au sein de la population locale un sentiment de fierté et d'intendance envers le GLSF					
Objectif 21 Assurer un accès public de qualité au GLSF pour l'ensemble de la population locale. (important)					
46	À l'aide d'un sondage, évaluer les besoins de la population en termes d'accès au GLSF (espaces publics, équipements, infrastructures, etc.), tout en apportant une attention particulière aux besoins des familles, de la jeunesse et des aînés.	PNF - Table d'harmonisation	Moyenne	1) Sondage commun mené par les municipalités, en régie; 2) Implication de la table d'harmonisation du PNF dans la préparation du questionnaire et l'intégration des résultats.	a) Évaluation des besoins complétée par chaque municipalité d'ici 2013
Objectif 22 Favoriser la participation de la population au sein d'activités de sensibilisation et d'actions environnementales en lien avec le GLSF (important)					
47	Reconduire, sur une base périodique, la <i>Journée du GLSF</i> dans le but de sensibiliser la population à l'environnement du lac.	RPGLSF	Élevée	Ajouter l'organisation de la <i>Journée du GLSF</i> aux mandats du RPGLSF.	a) 3e journée du GLSF tenue d'ici 2013
Objectif 23 Assurer une consommation responsable et efficiente de l'eau potable prélevée au GLSF (important)					
48	Assurer l'adoption d'un programme ambitieux d'économie d'eau potable pour l'approvisionnement au GLSF.	RPGLSF (Thetford Mines)	Élevée		a) Programme présenté au RPGLSF d'ici 2013

ENJEU 4 : MISE EN ŒUVRE ET PÉRENNITÉ DU PLAN D'INTERVENTION

Objectif 24 Faciliter la mise en œuvre du plan d'intervention et son financement

49	Créer un poste de <i>coordonnateur du Plan d'intervention</i> et adopter une stratégie de financement pour ce poste.	RPGLSF	Formation d'un comité de coordination.	D'ici 2011, le poste de coordonnateur du Plan d'intervention a été créé et comblé.
50	Recherche de financement pour la mise en œuvre du Plan d'intervention (financement des projets).	RPGLSF	Formation d'un comité de financement; Identifier et prioriser les actions/ projets requérant des subventions.	D'ici 2011, des partenariats financiers sont établis pour le financement des actions/ projets ciblés

Objectif 25 Maintenir la mobilisation des intervenants et officialiser leurs engagements

51	Faire connaître le Plan d'intervention auprès des intervenants concernés et de la population.	RPGLSF/coordonnateur/stagiaire	Formation d'un comité de communication et adoption d'un plan de communication.	Stratégie de communication établie et mise en œuvre dès 2010
52	Adopter une Charte du GLSF et reconduire, sur une base périodique, son endossement par l'ensemble des intervenants interpellés par le Plan d'intervention.	RPGLSF/coordonnateur	Charte résumant les objectifs du Plan d'intervention et soulignant les engagements respectifs; Obtenir une signature officielle de la Charte par les intervenants; Médiatiser l'évènement; Renouveler l'endossement de la Charte sur une base périodique (ex. tous les quatre ans).	D'ici 2012, une Charte du GLSF est produite et endossée par l'ensemble des intervenants

Objectif 26 Assurer le suivi, l'évaluation et la communication continus de la performance du plan d'intervention

53	Mettre en œuvre le programme de suivi.	Responsables des indicateurs (coordonnateur)	Suivi des indicateurs par les responsables et transmission des données au RPGLSF; Compilation des résultats dans un tableau de bord par le coordonnateur.	Suivi des indicateurs dès 2010
54	Produire et diffuser (grand public) un rapport annuel de développement durable (indicateurs de durabilité).	RPGLSF/coordonnateur	Communiquer les résultats du suivi des indicateurs de durabilité globaux (tendances) et spécifiques (résultats).	Un premier rapport annuel de développement durable est produit en 2011 couvrant l'année 2010
55	Produire et déposer au RPGLSF un rapport administratif annuel (suivi des réalisations et des engagements - indicateurs administratifs).	RPGLSF/coordonnateur	Compilation des informations transmises au RPGLSF par les porteurs d'action (indicateurs administratifs, i.e. temps/argent investis et état de progression de l'action).	Un premier rapport administratif annuel est produit en 2011 couvrant l'année 2010
56	Conduire une révision annuelle du plan d'action (actions, responsables, approches et priorités) et du programme de suivi.	RPGLSF	Prévoir et réserver le temps requis au calendrier des rencontres du RPGLSF; À la lumière des rapports administratifs et de développement durable, apporter continuellement au Plan d'intervention les ajustements jugés nécessaires.	Première révision annuelle conduite en 2011
57	Tous les trois ans, réévaluer la pertinence des éléments stratégiques du plan d'intervention (enjeux, orientations, objectifs et cibles).	RPGLSF		Première révision triennale conduite en 2013

Objectif (très important)

Objectif (important)



Annexe 5
Programme de suivi
Opérationnalisation des indicateurs

Plan d'intervention du Grand lac Saint-François

Annexe 5 - Programme de suivi - opérationnalisation des indicateurs

Version adoptée le 26 janvier 2010

ENJEU 1 QUALITÉ DE L'EAU ET BIODIVERSITÉ								
Orientation 1.1 QUALITÉ DE L'EAU								
No	Indicateurs	Type de donnée	Fréquence du suivi	Responsable du suivi	État de référence		Coûts	Notes sur les modalités de suivi
					période / année	valeur		
IG-1	Niveau trophique du GLSF	État trophique	Triennal	ARGLSF / Parc Frontenac	2009	à établir	1 000 \$ (Frais RSV-Lac pour 3 stations)	3 stations de suivi, situées aux fosses. Suivi conforme aux orientations du Réseau de surveillance volontaire des lacs du MDDEP
IG-2	Concentration de phosphore	Moyenne estivale (ug/L) par station	Triennal					
IG-3	Concentration de chlorophylle « a »	Moyenne estivale (ug/L) par station	Triennal					
IG-4	Transparence de l'eau	Profondeur moyenne estivale (en mètres) par station	Annuel		2007-2009	S1 (sud) : 2,534; S2 (centre) : 2,294; S3 (N)		
IG-5	Oxygène dissous	Taux de saturation dans l'hypolimnion, à chaque station	Triennal	ARGLSF	à établir d'ici 2013		240 \$ (RAPPEL)	Mesures en septembre aux 3 fosses, entre 3 et 5 mètres du fond
IG-6	Nombre de fleurs d'eau de cyanobactéries signalées par secteur du GLSF	Nombre de signalements	Annuel	MDDEP	2007-2009	à établir	s.o.	Seuls les signalements officiels du MDDEP aux municipalités sont considérés; Secteurs : Nord (MRC Appalaches) ou Sud (MRC Granit)
IG-7	Qualité de l'eau des tributaires (phosphore, MES, Col. fécaux)	Moyennes estivales par tributaire: phosphore (ug/L), MES (mg/L) et col. fécaux (ufc/100 ml)	N/A	Parc Frontenac / ARGLSF	2007-2009	à établir	450 \$ par tributaire	Selon le programme d'échantillonnage établi conformément à l'action no 24
IG-8	Indice d'état des sous-bassins (projet J. Leblond)	Indice global	selon les opportunités	RPGLSF	2010	à établir	N/A	
IS-1	Amplitude annuelle du marnage	Variation en mètres	Annuel	CEHQ	2004-2008	5,08 m	s.o.	
IS-2	Charges moyennes annuelles des effluents (STEP) en phosphore et azote ammoniacal.	kg / jour	Annuel	Municipalités	2007-2009	à établir	s.o.	
IS-3	Nombre d'incidents (incluant les déversements mineurs) par année par station.	Nombre et type d'incidents	Annuel	Municipalités	2007-2009	à établir	s.o.	
IS-4	Charges annuelles en phosphore et en azote ammoniacal attribuables aux incidents.	kg/année	Annuel	Municipalités	2007-2009	à établir	s.o.	
IS-5	Taux de conformité (classe A) des ISI pour l'ensemble du territoire des cinq municipalités riveraines situé à l'intérieur du bassin versant.	Pourcentage	Triennal	Municipalités	à établir d'ici 2013		s.o.	Selon les orientations du MDDEP

No	Indicateurs	Type de donnée	Fréquence du suivi	Responsable du suivi	État de référence		Coûts	Notes sur les modalités de suivi
					période / année	valeur		
IS-6	Taux de conformité (classe A) des ISI riveraines du GLSF (moins de 300 mètres) pour l'ensemble des cinq municipalités riveraines.	Pourcentage	Triennal	Municipalités	2009	à établir	s.o.	Selon les orientations du MDDEP
IS-7	Pourcentage des propriétés riveraines du GLSF présentant une rive naturelle ou en voie de renaturalisation sur une profondeur de 5 mètres et plus.	Pourcentage (par secteurs et global)	Triennal	ARGLSF	2009	à établir	s.o.	
IS-8	Pourcentage des propriétés riveraines du GLSF présentant une rive conforme à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (10 ou 15 mètres).	Pourcentage des propriétés (par secteurs et global)	Triennal	ARGLSF	à établir d'ici 2013		s.o.	
IS-9	Pourcentage des rives du GLSF présentant une bande riveraine conforme à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (10 ou 15 mètres).	Pourcentage des rives du lac par MRC	7 à 10 ans	MRC Granit et Appalaches	2007	à établir	s.o.	État de référence à établir à partir des photo-aériennes de 2007
IS-10	Achalandage annuel des stations de vidange.	Nombre d'utilisateurs / été	Annuel	Marine le Grand Bleu / Lambton	2008-2009	à établir	s.o.	
IS-11	Pourcentage des entreprises agricoles ayant adhéré à un Plan d'accompagnement en agroenvironnement (PAA)	Pourcentage, par ZIPP	Annuel	MAPAQ (ZIPP)	2009	à établir	s.o.	
IS-12	Nombre d'entreprises reconnues chaque année par le MAPAQ pour avoir adopté une bonne pratique agroenvironnementale	Nombre total	Annuel	MAPAQ (ZIPP)	2009	à établir	s.o.	Travaux concrets réalisés, subventionnés ou non, recensés par les ZIPP
IS-13	Nombre de km de fossés municipaux présentant des conditions propices à l'érosion.	Nombre de km	Triennal	Municipalités / PNF	à établir d'ici 2013		s.o.	Importance d'une méthodologie commune et reconnue
IS-14	Nombre d'avis d'infraction émis par le MDDEP auprès d'entreprises industrielles.	Nombre	Annuel	MDDEP	Moyenne annuelle 2007-2009	à établir	s.o.	
IS-15	Nombre d'avis d'infraction émis chaque année auprès des producteurs forestiers (MRC, MDDEP, MRNF, municipalités)	Nombre	Annuel	MRC / MDDEP / MRNF / Municipalités	2009	à établir	s.o.	
IS-16	Nombre (et pourcentage) de producteurs inscrits aux programmes d'aide des Agences de mise en valeur de la forêt privée.	Nombre (et %)	Annuel	AMVFP-Chaudière AMVFP-Estrie	2009	à établir	s.o.	
IS-17	Nombre d'échantillonnages réalisés et nombre de paramètres analysés chaque année.	Nombre (échantillonnages et paramètres)	Annuel	ARGLSF	2009	à établir	s.o.	Doit inclure l'ensemble des efforts conduits par les différents intervenants
IS-18	Nombre de municipalités ayant intégré la prise en compte de la capacité de support du GLSF dans la planification de leur développement.	Nombre	Triennal	RPGLSF	s.o.		s.o.	

Orientation 1.2 BIODIVERSITÉ

No	Indicateurs	Type de donnée	Fréquence du suivi	Responsable du suivi	État de référence		Coûts	Notes sur les modalités de suivi
					période / année	valeur		
IG-9	Succès de pêche pour les espèces sportives	Nombre de prises / heure-pêche pour les espèces ciblées	Triennal	ARPGLSF / MRNF	2009	à établir	Carnet du pêcheur - impressions / distribution	Collaboration du milieu requise pour la distribution du carnet du pêcheur (clé du succès); Espèces suivies: Doré jaune, Grand Brochet, Ouananiche, et Perchaude
IG-10	Importance relative des prises pour les espèces sportives	Pourcentage (et rang)	Triennal	ARPGLSF / MRNF	2009	à établir		
IG-11	Indice de la qualité ichtyologique	Note sur 100	Triennal	PNF	2004	81,9%	s.o.	Protocole développé par le Parc national Frontenac
IG-12	Indice de répartition de la faune aviaire aquatique	Moyenne Espèce/Station	3 à 5 ans	PNF	2006	1,52	s.o.	Protocole du PNF; Suivi estival aux baies Beaulieu, du Rats Musqué et Sauvage; Prochains relevés prévus en 2010
IS-19	Nombre de jours où le niveau d'eau est inférieur à la cote de 286,1m lors de la période de reproduction du doré jaune (15 avril au 15 mai).	Nombre de jours par année	Annuel	CEHQ	2005-2009	à établir	s.o.	
IS-20	Superficie totale et longueur de rives des secteurs hors parc faisant l'objet de mesures particulières de conservation de l'habitat	Superficie totale (km2) et longueur de rives (mètres)	Triennal	Municipalités	2009	à établir	s.o.	La pertinence des mesures de conservation doit être reconnue par le MRNF; La superficie totale des zones de conservation <u>exclut</u> le Parc National.
IS-21	Succès de pêche pour le doré jaune.	Nombre de prises / heure-pêche	Triennal	ARPGLSF / MRNF	1999	0,02	Carnet du pêcheur - impressions / distribution	Collaboration du milieu requise pour la distribution du carnet du pêcheur (clé du succès).
IS-22	Importance relative des prises de doré par rapport aux autres espèces	Pourcentage (et rang)	Triennal	ARPGLSF / MRNF	1999	25% (2e espèce la plus pêchée)		
IS-23	Nombre et progression des espèces exotiques envahissantes répertoriées au GLSF	Nombre d'espèces et statut (progression, stable ou régression)	Biannuel	PNF	2009	à établir	s.o.	

ENJEU 2 : MISE EN VALEUR ÉCONOMIQUE DURABLE DU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS, DANS LE RESPECT DE SA CAPACITÉ DE SUPPORT

Orientation 2.1 Préserver et valoriser le potentiel du GLSF pour le récréotourisme de faible impact

No	Indicateurs	Type de donnée	Fréquence du suivi	Responsable du suivi	État de référence		Coûts	Notes sur les modalités de suivi
					période / année	valeur		
IG-13	Achalandage annuel des commerces et activités récréotouristiques au GLSF	Nombre total annuel de clients, toutes activités confondues	Annuel	Tourisme Thetford / CLD Granit	2009	à établir	s.o.	Préalables : identifier les activités et établissements qui seront suivis
IG-14	Recettes annuelles engendrées par les activités récréotouristiques liées au GLSF	Montant total, en dollars, pour les activités suivies	Annuel	Tourisme Thetford / CLD Granit	2009	à établir	s.o.	
IG-15	Évolution de la valeur foncière des propriétés riveraines (vs non-riveraines)	Taux de croissance annuelle moyen pour a) les propriétés riveraines et b) l'ensemble des municipalités	Triennal	MRC Appalaches et du Granit	à établir d'ici 2013		s.o.	Faire ressortir l'écart entre a) le taux de croissance annuelle moyen pour les propriétés riveraines et b) ce même taux pour l'ensemble des cinq municipalités
IS-24	Achalandage annuel des activités de récréotourisme "de faible impact" au GLSF	Nombre (jours-visite) annuel	Annuel	ARGLSF / PNF	2010	à établir	s.o.	Préalables : identifier les activités et établissements qui seront suivis
IS-25	Taux de satisfaction des visiteurs envers la qualité et la diversité des activités de récréotourisme "de faible impact" au GLSF	Pourcentage	Quinquennal	Municipalités / PNF	à établir d'ici 2013		Frais de sondage	Données colligées à l'aide d'un sondage conduit de façon uniforme; méthode à définir
IS-26	Nombre de sites historiques et naturels liés au GLSF étant mis en valeur à des fins touristiques	Nombre de sites	Triennal	Municipalités / société d'histoire	2010	à établir	s.o.	Établir un partenariat avec une société d'histoire de la région
IS-27	Pourcentage des visiteurs affirmant avoir été enchantés par le paysage du GLSF	Pourcentage	Quinquennal	Municipalités / PNF	à établir d'ici 2013		Frais de sondage	Données colligées à l'aide d'un sondage conduit de façon uniforme; méthode à définir

ENJEU 3 SANTÉ PUBLIQUE ET QUALITÉ DE VIE DE LA POPULATION

No	Indicateurs	Type de donnée	Fréquence du suivi	Responsable du suivi	État de référence		Coûts	Notes sur les modalités de suivi
					période / année	valeur		
IG-16	Nombre d'accidents et de plaintes impliquant les activités nautiques au GLSF	Nombre	Annuel	Municipalités et PNF	2010	à établir	s.o.	
IG-17	Qualité bactériologique de l'eau aux plages publiques du GLSF	Cote A, B, C ou D	Annuel	Lambton et PNF	2009	Lambton: B St-Daniel: A	s.o.	Retenir la cote la plus basse ayant été attribuée au cours de l'été pour chaque plage (programme Environnement-Plages du MDDEP)
IG-18	Pourcentage de la population locale affirmant que le GLSF contribue de façon significative à leur qualité de vie	Pourcentage pour l'ensemble des municipalités riveraines	Quinquennal	Municipalités	à établir d'ici 2013		Frais de sondage	Données colligées à l'aide d'un sondage conduit de façon uniforme à l'échelle des municipalités riveraines.
IG-19	Densité et toxicité des fleurs d'eau de cyanobactéries	Densité moyenne (cel. / ml); Toxicité moyenne (microcystine ug/L)	Annuel	MDDEP	2008-2009	à établir	s.o.	À partir des avis officiels du MDDEP

Orientation 3.1 Protéger la santé et la sécurité du public.

IS-28	Incidence de cas sanitaires rapportés étant liée à la qualité de l'eau du GLSF	Nombre d'éclosion (deux personnes ou plus) et type de maladies	Annuel	Directions régionales de la Santé publique (Estrie et Chaudière)	2005-2007	0 (aucune éclosion rapportée)	s.o.	Obtenir l'information auprès des DSP régionales
IS-29	Concentrations moyennes annuelles (eau brute) pour les principaux polluants d'intérêt en lien avec la qualité de l'eau potable.	Concentrations moyennes annuelles	Annuel	Ville de Thetford Mines	à établir d'ici 2013		s.o.	Préalable : Déterminer les polluants qui seront suivis
IS-30	Pourcentage de la population riveraine jugeant que le nautisme est pratiqué de façon sécuritaire au GLSF.	Pourcentage	Triennal	ARGLSF	à établir d'ici 2013		Frais de sondage en ligne (40\$)	Données colligées à l'aide d'un sondage conduit par l'ARGLSF auprès de l'ensemble des riverains

Orientation 3.2 Développer au sein de la population locale un sentiment de fierté et d'intendance envers le GLSF.

IS-31	Pourcentage de la population non riveraine affirmant faire usage du GLSF pour la pratique d'activités sportives ou de loisirs	Pourcentage	Quinquennal	Municipalités	à établir d'ici 2013		Frais de sondage	Données colligées à l'aide d'un sondage conduit de façon uniforme à l'échelle des municipalités riveraines.
IS-32	Nombre d'activités et événements publics liés à la préservation du GLSF et nombre de participants.	Nombre d'activités et nombre de participants	Annuel	ARGLSF	2010	à établir	s.o.	Doit inclure l'ensemble des événements réalisés par les différents intervenants; Informations colligées par secteurs
IS-33	Consommation moyenne quotidienne per capita (comparée à celles d'autres villes comparables).	Nombre de litres par personne par année	Annuel	Ville de Thetford Mines	s.o.		s.o.	



Annexe 6
Tableau de bord des porteurs d'action

Plan d'intervention du Grand lac Saint-François

ANNEXE 6 - Tableau de bord des porteurs d'action (indicateurs administratifs)

Tableau de bord suggéré aux porteurs d'actions pour remise annuelle au RPGLSF

Porteur : Organisation X

Date du suivi :

No	Actions	Niveau de priorité de l'action	Partenaires	Planification du porteur				Suivi annuel de la mise en œuvre (indicateurs administratifs)		
				Nom de la personne en charge	Invest. en argent prévus	Invest. en temps prévus	Sources de financement	Progression (en cours, complétée, non amorcée)	Argent investie à ce jour	Temps investi à ce jour
...(\$)	(nbre d'heures)(\$)	(nbre d'heures)
...(\$)	(nbre d'heures)(\$)	(nbre d'heures)
...(\$)	(nbre d'heures)(\$)	(nbre d'heures)
Totaux					...(\$)	(nbre d'heures)	(\$)	(nbre d'heures)

